

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association de gestion et développement de services. **Page 3396**
- Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux au profit de l'association « Lyon Design ! » **Page 3396**
- Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation de locaux sis dans l'enceinte du domaine du Château de Rochetaillée - Musée de l'automobile Henri Malartre **Page 3397**
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux **Page 3397**
- Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Tennis Club de Lyon **Page 3398**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la Maison de la Danse autorisant le tournage dans le Musée Guimet **Page 3398**
- Avenant n°1 au bail civil du 12 juin 2014, relatif à la sous-location consentie par Ellisphere SA au profit de la Ville de Lyon .. **Page 3399**
- Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux signée le 28 février 2013, consentie par la Ville de Lyon au profit de la SAS Théâtre Permanent **Page 3399**
- Conclusion d'un bail dérogatoire pour la mise à disposition des boxes n° 9 et 10 situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er au profit de la société Dm Sports **Page 3400**
- Bail commercial consenti par la SCI Eurosic F Patrimoine au profit

de la Ville de Lyon **Page 3400**

- Acte de résiliation d'un bail commercial consenti au profit de la Ville de Lyon le 7 août 2008 et nouveau bail commercial consenti par la SCI LP12 **Page 3401**

- Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation de locaux à usage de bar restaurant sur le site de l'Auditorium Maurice Ravel **Page 3401**

- Direction des Affaires Culturelles - Musée de l'Automobile Henri Malartre - 645 rue du Musée 69270 Rochetaillée-sur-Saône - Régie de recettes **Page 3402**

Arrêtés :

- Délégations de signature **Page 3403**

- Délégation de fonction d'officier d'état civil à une conseillère municipale **Page 3403**

- Désignation en qualité de mandataire de certification .. **Page 3404**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Pages 3404 à 3406**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Pages 3406 à 3434**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

• Tableau d'avancement **Page 3434**

• Liste d'aptitude **Page 3435**

• Arrêtés individuels **Pages 3434 à 3437**

- Centre Communal d'Action Sociale :

• Tableau d'avancement **Page 3437**

• Arrêtés individuels **Pages 3437 à 3438**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis **Page 3438**
- Conseils d'arrondissements - Avis **Page 3438**
- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 3438**

- Droit des sols : déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Pages 3439 à 3446**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association de gestion et développement de services (AGDS) de l'espace extérieur du Pôle Charcot situé 27 rue du Commandant Charcot – EI 05 013 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du Pôle Charcot comprenant la crèche Allix et les jardins d'Allix situés 27 rue du Commandant Charcot à Lyon 5ème, de section cadastrale BR 15, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 05 013, et appartenant à son domaine public;

Considérant que l'association AGDS a sollicité la Ville de Lyon afin de pouvoir disposer de l'espace extérieur de la crèche Allix et des jardins d'Allix susvisés, dans le cadre de la célébration des 20 ans de l'association, durant la soirée du vendredi 23 juin 2017 avec l'ensemble de son personnel;

Considérant que la Ville de Lyon a répondu favorablement à la demande par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire consentie au profit de l'AGDS de l'espace extérieur du Pôle Charcot d'une surface de 1602 m², pour la célébration des 20 ans de l'association, durant la soirée du vendredi 23 juin 2017 de 19h à 22h, et moyennant une redevance de 150 euros (cent cinquante euros) pour la durée de l'occupation, payable d'avance.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 15 mai 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux au profit de l'association « Lyon Design ! » pour des locaux sis Pavillon A (sud) – Place des pavillons – 236 avenue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, pour la période du 8 au 19 juin 2017 – EI 07178 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment dit « Pavillon A » (sud) sis Place des Pavillons – 236 avenue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 178, et relevant de son domaine public ;

Considérant que ce bâtiment, qui accueillait la bibliothèque de Gerland, est actuellement libre de toute occupation ;

Considérant la demande d'occupation formulée par l'association « Lyon Design ! » afin de stocker matériel et mobilier dans ce bâtiment durant le Festival Lyon City Demain ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décisions :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « Lyon Design ! », pour la mise à disposition de locaux sis Pavillon A (sud) – Place des Pavillons – 236 avenue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, pour la période du 8 au 19 juin 2017, moyennant le versement d'une redevance de 300 euros (trois cents euros). L'association s'acquittera en plus d'un forfait fluides de 50 euros (cinquante euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 8 juin 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation de locaux sis dans l'enceinte du domaine du Château de Rochetaillée - Musée de l'automobile Henri Malartre, sis 645 rue du Musée à Rochetaillée sur Saône (69270) – EI 99016 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Domaine du Château de Rochetaillée-Musée Malartre », sis 645 rue du Musée à Rochetaillée sur Saône (69270), relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro 99 016 ;

Considérant que dans le parc de cet ensemble immobilier des locaux sont vacants et qu'un appel à projet afin de proposer une mise à disposition à un artisan-restaurateur de vieux véhicules ;

Considérant le projet de la Sasu Le Baron validé par le jury de cette consultation :

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de procéder à la mise à disposition des locaux à la Sasu Le Baron ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation, consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sasu Le Baron, pour la mise à disposition de locaux situés dans le parc du Domaine du Château de Rochetaillée-Musée de l'automobile Henri Malartre, sis 645 rue du Musée à 69270 Rochetaillée sur Saône, pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois (soit 9 années au total), moyennant une redevance annuelle d'occupation de 18 000 € (dix-huit mille euros). Les fluides seront pris en charge par l'occupant dans le cadre d'un forfait révisable de 1 600 € (mille six cents euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 8 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er au profit de l'association Opic pour la période du jeudi 1er juin au lundi 3 juillet 2017 à 10h00 - EI 01 204 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT 46, AT54, AT146 et AT 150 ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de la Ville de Lyon ;

Considérant que l'association Opic, créée en 2015, a pour objet la promotion de la pratique photographique et audiovisuelle par le biais d'événements, d'ateliers ou des animations ;

Considérant qu'elle organise durant tout le mois de juin 2017, la 1ère édition du « Festival Aperçu ». Celle-ci sera consacrée à la photographie argentique et aux procédés anciens ;

Considérant qu'afin de rendre cet événement plus visible, l'association Opic, a besoin de locaux à proximité de la place des Terreaux du jeudi 1er juin au lundi 3 juillet 2017 à 10h00 ;

Considérant que la Ville de Lyon, estimant que cet événement répond à ses objectifs en matière de politique festive et artistique, souhaite répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable portant sur les boxes n° 9, 10, 11 et 12 situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er, au profit de l'association Opic, pour la période allant du jeudi 1er juin au lundi 3 juillet 2017 à 10h00, moyennant le versement d'une redevance s'élevant à 1 181,76 € (mille cent quatre-vingt-un euros et 76 centimes) charges et taxes comprises.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 8 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Tennis Club de Lyon de locaux et terrains situés 3 boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne (69100) - EI 99 044 (Direction Centrale de l'Immobilier Service Gestion Domaniale)

Nous, Maire de Lyon

Vu les articles L. 2122-22 5, L. 2122-23 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de locaux et d'un terrain aménagé en courts de tennis situés 3 boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne, de sections cadastrales AB 14 et AB 16, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 99 044 ;

Considérant qu'aux termes d'une convention d'occupation temporaire en date du 9 décembre 2014, la Ville de Lyon met à disposition de l'association Tennis Club de Lyon les locaux et terrain compris dans l'enceinte du Tennis Club de Lyon, d'une surface de 35 000 m2 environ, permettant, d'une part, au Tennis Club de Lyon de réaliser des travaux d'aménagement en vue de la mise aux normes handicap de l'immeuble et des travaux d'extension des locaux et, d'autre part, l'exercice des activités de l'association, de la pratique du tennis et, plus généralement, des sports et de toutes activités de loisirs, notamment du bridge;

Considérant que la Ville de Lyon a donné une suite favorable à la demande de l'association Tennis Club de Lyon de développer une activité d'enseignement et de pratique du squash au sein des locaux du tennis Club de Lyon;

Considérant qu'il convient de modifier, par un avenant, la convention d'occupation temporaire en date du 9 décembre 2014, en prenant en considération le développement de cette activité de squash dans les locaux du Tennis Club de Lyon ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande;

Décidons :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire en date du 9 décembre 2014 au profit de l'association Tennis Club de Lyon, prenant effet à compter de la signature par les deux parties, afin d'autoriser le développement de l'enseignement et la pratique du squash dans les locaux du Tennis Club de Lyon, moyennant en complément de la redevance le versement d'une redevance variable représentant 3% du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'activité de squash.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 23 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la Maison de la Danse autorisant le tournage dans le Musée Guimet, sis 28 boulevard des Belges à Lyon 6ème, d'une version en réalité virtuelle du spectacle Fugue Trampoline – EI 06 031 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du musée d'Histoire Naturelle ou « Musée Guimet » sis 28 boulevard des Belges à Lyon 6ème, de section cadastrale AI 55, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 06 031, et appartenant à son domaine public;

Considérant que l'ensemble des collections ayant été accueilli au Musée des Confluences, le bâtiment n'est plus utilisé pour son activité muséale initiale;

Considérant que la Maison de la danse a sollicité la Ville de Lyon afin d'obtenir le droit d'occuper une partie du Musée Guimet dans son état actuel pour tourner une version en réalité virtuelle du spectacle Fugue Trampoline;

Considérant que la Ville de Lyon a répondu favorablement à la demande de la Maison de la Danse par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire, pour les besoins de ce tournage, à compter du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 inclus comprenant les périodes de montage et de démontage des installations ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'une partie des locaux situés au sein du Musée Guimet sis 28 boulevard des Belges à Lyon 6ème, prenant effet à compter du 29 juin 2017 pour se terminer le vendredi 7 juillet 2017, pour les besoins du tournage de la version en réalité virtuelle du spectacle Fugue Trampoline, moyennant une redevance forfaitaire de 1 000 € (mille euros) payable d'avance toutes charges comprises.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 27 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Avenant n°1 au bail civil du 12 juin 2014, relatif à la sous-location consentie par Ellisphere SA au profit de la Ville de Lyon, pour des locaux sis 37-39 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9ème – EI 09 342 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que pour les besoins de la Direction de l'Eclairage Public, la Ville de Lyon a contracté un bail civil le 12 juin 2014 relatif à la sous-location de locaux sis 37-39 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9ème ;

Considérant que ce bail vient à échéance le 31 juillet 2017 et que lesdits locaux ne feront l'objet d'un bail directement avec le propriétaire, Eurosic, qu'à la date du 15 septembre 2017 ;

Considérant qu'Ellisphere SA consent à proroger la sous-location par avenant pour la période du 1er août 2017 au 14 septembre 2017 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 1 au bail civil du 12 juin 2014 relatif à la sous-location consentie par Ellisphere SA au profit de la Ville de Lyon pour des locaux sis 37-39 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9ème. Cet avenant proroge la durée du bail initial pour la période du 1er août 2017 au 14 septembre 2017. Toutes les autres clauses du bail initial demeurent inchangées.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 6 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux signée le 28 février 2013, consentie par la Ville de Lyon au profit de la SAS Théâtre Permanent, pour la mise à disposition des locaux du bâtiment dit « Théâtre du Point du Jour », sis 7 rue des Aqueducs à Lyon 5ème – EI 05 091 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du Théâtre du Point du Jour, sis 7 rue des Aqueducs à Lyon 5ème, cadastré AZ 146 et répertorié sous le numéro d'Ensemble Immobilier 05 091 ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition de la SAS Théâtre Permanent les locaux du Théâtre du Point du Jour dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, pour la période du 28 février 2013 au 30 juin 2017 ;

Considérant qu'au regard de l'implication de Gwenaël Morin, le Président de la SAS Théâtre Permanent, sur le territoire, de la qualité et du rayonnement de son travail artistique, la Direction des Affaires Culturelles a prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 la convention cadre qui liait la SAS et la Ville ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'harmoniser le terme des deux conventions ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux signée le 28 février 2013 consentie par la Ville de Lyon au profit de la SAS Théâtre Permanent, prolongeant la durée de mise à disposition des locaux du Théâtre du Point du Jour, sis 7 rue des Aqueducs à Lyon 5ème, jusqu'au 31 décembre 2017. Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 7 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'un bail dérogatoire pour la mise à disposition des boxes n° 9 et 10 situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er au profit de la société Dm Sports pour la période du lundi 3 au mercredi 26 juillet 2017 à 10h00 - EI 01 204 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT 46, AT 54, AT 146 et AT 150 ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de la Ville de Lyon ;

Considérant que la société Dm Sports a sollicité la Ville de Lyon pour la location des boxes n° 9 et 10, situés dans la Galerie des Terreaux, pour la période du lundi 3 au mercredi 26 juillet 2017 à 10h00 à usage exclusif de vente en magasin de vêtements, chaussures et matériels de sport, gros et détail et import/export, ainsi que la vente non sédentaire de ces mêmes produits ;

Considérant que la valeur locative desdits locaux, pour 23 jours, a été estimée à 2 244 € (deux mille deux cent quarante-quatre euros) charges et taxes comprises ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine privé communal et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail dérogatoire portant sur les boxes n° 9 et 10 situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er, au profit de la société Dm Sports, pour la période allant du lundi 3 au mercredi 26 juillet 2017 à 10h00, moyennant le versement d'un loyer s'élevant à 2 244 € (deux mille deux cent quarante-quatre euros) charges et taxes comprises.

Art. 2 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 7 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Bail commercial consenti par la SCI Eurosic F Patrimoine au profit de la Ville de Lyon, pour des locaux à usage de bureaux sis 37-39 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9ème – 09 342 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la ville de Lyon a signé le 12 juin 2014 un bail de sous-location pour des locaux à usage de bureaux sis 37-39 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9ème, affecté à la Direction de l'Eclairage Public;

Considérant que le bail de sous-location arrive à son terme et que le propriétaire des locaux, la SCI Eurosic F Patrimoine, souhaite reprendre à son compte les baux commerciaux et a soumis une proposition en ce sens à la Ville de Lyon;

Considérant que la ville de Lyon souhaite conserver la jouissance des locaux occupés par la Direction de l'Eclairage Public et accepte les conditions du bail proposé par le propriétaire ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail commercial consenti par la SCI Eurosic F Patrimoine au profit de la Ville de Lyon, pour des locaux sis 37-39 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9ème, pour une durée de 9 années débutant le 15 septembre 2017, moyennant le versement d'un loyer annuel hors taxe de 175 830 € (cent soixante-quinze mille huit cent trente euros). Le montant annuel de la provision pour charges est de 30 975 € (trente mille neuf cent soixante-quinze euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Acte de résiliation d'un bail commercial consenti au profit de la Ville de Lyon le 7 août 2008 et nouveau bail commercial consenti par la SCI LP12 pour les locaux situés 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème – EI 07 294 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la ville de Lyon est locataire d'un tènement immobilier sis 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 294 et mis à la disposition du délégataire du service public « fourrière » ;

Considérant que le bail commercial signé le 7 août 2008 arrive à échéance le 31 juillet 2017 ;

Considérant la proposition du propriétaire d'un acte de résiliation de bail commercial à la date du 31 juillet 2017 et suivi d'un nouveau bail commercial à effet du 1er août 2017 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Privé et de ses services, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à :

- La signature d'un acte de résiliation du bail commercial signé le 7 août 2008, consenti par la SCI LP12 au profit de la Ville de Lyon pour les locaux sis 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème sans contrepartie financière ;

- La signature d'un bail commercial prenant effet le 1er août 2017, consenti par la SCI LP12 au profit de la Ville de Lyon pour les locaux sis 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème, d'une durée de 9 années, moyennant le versement d'un loyer annuel de 220 000 € (deux cent vingt mille euros) hors taxe et hors charges.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation de locaux à usage de bar restaurant sur le site de l'Auditorium Maurice Ravel, sis 39 rue Garibaldi à Lyon 3ème - EI 03 048 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Auditorium Maurice Ravel » sis 149 avenue Garibaldi à Lyon 3ème, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03 048, accueillant l'Orchestre National de Lyon ;

Considérant qu'un local à usage de bar restaurant a été mis à disposition de la société Ouest-Express Part-Dieu par convention en date du 28 novembre 2015 ;

Considérant le changement de raison sociale de la société dénommée le preneur, devenue Ouest Express Vaise, et qu'il convient de la modifier par avenant ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion de Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de permettre l'exploitation de cet espace boutique ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la rédaction d'un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux, substituant la société Ouest Express Vaise à la société Ouest Express Part-Dieu ; les autres termes et clauses de la convention restant inchangés.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Direction des Affaires Culturelles - Musée de l'Automobile Henri Malartre 645 rue du Musée 69270 Rochetaillée-sur-Saône
- Régie de recettes (Direction des Finances Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 du 20/07/2017 donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 27 juin 1988, modifié, instituant une régie de recettes au Musée de l'Automobile Henri Malartre auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon 645 rue du Musée 69270 Rochetaillée-sur-Saône;

Vu la proposition de M. Gérard Second, régisseur de recettes du Musée Henri Malartre en date du 4 août 2017 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 8 août 2017 ;

Décide :

Que l'arrêté du 27 juin 1988 est modifié comme suit :

Article Premier. - Les arrêtés des 3 juillet 1972, 2 février 1973 et 6 novembre 1980 sont abrogés par l'arrêté du 27 juin 1988 ;

Art. 2. - Il est institué une régie de recettes au Musée de l'Automobile Henri Malartre auprès de la Direction des Affaires Culturelles ;

Art. 3. - Cette régie est installée 645 rue du Musée 69270 Rochetaillée-sur-Saône;

Art. 4. - La régie encaisse les produits suivants :

- droits d'entrées,
- billet à 1€,
- location de véhicules,
- location d'accessoires par série,
- droits de photographies publicitaires,
- droits de photographies d'amateurs,
- vente d'ouvrages, de cartes postales et de produits dérivés en lien avec le musée,
- frais d'envoi de produits de la boutique.

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraires,
- chèques bancaires,
- cartes bancaires,
- Pass Région.

Art. 6. - Un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon ;

Art. 7. - Le montant de l'encaisse fiduciaire (recettes en numéraires détenues au coffre) que le régisseur est autorisé à conserver est de deux mille euros (2 000€) ;

Art. 8. - Le montant de l'encaisse consolidée (solde du Compte de Dépôt de Fonds au trésor et des recettes en numéraires détenues au coffre) que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à douze mille euros (12 000 euros) ;

Art. 9. - Il est institué un fonds de caisse permanent de quatre-vingt euros (80€);

Art. 10. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse fiduciaire sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances de la Ville ;

Art. 11. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon ;

Art. 12. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur ;

Art. 13. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur ;

Art. 14. - Le recouvrement des droits est effectué via des tickets numérotés en série respectant la réglementation en vigueur. Des états détaillés des ventes devront être remis à la Trésorerie en même temps que le versement de fin de mois ;

Art. 15. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 16 août 2017

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

P. O. l'Adjoint délégué à la Culture

Loïc GRABER

Délégations de signature à M. Christian Gardin, Directeur de la direction Logistique Garage et Festivités et à M. Philippe Pastre, Responsable du service Logistique festivités (Direction Logistique Garage et Festivités)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21, L2122-22 et L2511-27,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017 portant délégation à M. le Maire pour accomplir certains actes de gestion,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le maire doit déléguer sa signature à ses collaborateurs,

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à M. Christian Gardin, Directeur de la direction Logistique Garage et Festivités et à M. Philippe Pastre, Responsable du service Logistique festivités, aux fins de signature de courriers et pièces relatives aux demandes de prêt de matériel et/ou d'assistance technique dans le cadre des manifestations et événements soutenus ou organisé par la Ville de Lyon :

- Lettres d'accusé réception, d'attente, d'acceptation totale ou partielle et de refus, relatives aux demandes de prêt de matériel et/ou d'assistance technique.

- Correspondance courante relative à l'activité logistique événementielle et transport du service.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 9 août 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégations de signature à M. Christian Gardin, Directeur de la direction Logistique Garage et Festivités et à M. Patrick Nowicki Responsable du Garage municipal (Direction Logistique Garage et Festivités)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21, L2122-22 et L 2511-27,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017 portant délégation à M. le Maire pour accomplir certains actes de gestion,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Maire doit déléguer sa signature à ses collaborateurs,

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à M. Christian Gardin, Directeur de la direction Logistique Garage et Festivités et à M. Patrick Nowicki, Responsable du Garage municipal, aux fins de signature des pièces et actes et d'accomplissement auprès de la Préfecture du Rhône, de l'Administration des Douanes et autres autorités, des formalités administratives liées à la gestion du parc de véhicules de la Ville de Lyon :

- demandes de certificats d'immatriculation et de duplicatas

- demandes de certificats de non gage

- demandes d'imprimés de position de véhicules

- déclarations de cessions de véhicules

- déclarations de destructions de véhicules

- formalités relatives à la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR) dite taxe à l'essieu (déclaration de véhicule, radiation)

- formalités relatives aux certificats de qualité de l'air (CRIT'Air)

- correspondance courante relative à la gestion du parc de véhicules

Art. 2. - M. le Directeur Général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 9 août 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de fonction d'officier d'état civil à une conseillère municipale - Mme Sylvie Palomino (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Sylvie Palomino, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 9ème arrondissement le jeudi 24 août 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 16 août 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Désignation de Mme Delphine Beauchot en qualité de mandataire de certification (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de désigner Mme Delphine Beauchot, cheffe de projet « Dématérialisation et réorganisation des fonctions comptables » à la Direction des Finances, comme mandataire de gestion des certificats électroniques en matière d'exécution comptable de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - Mme Delphine Beauchot, cheffe de projet « Dématérialisation et réorganisation des fonctions comptables » à la Direction des Finances est désignée pour être mandataire de gestion des certificats électroniques en matière d'exécution comptable de la Ville de Lyon, auprès de toute autorité de certification agréée par l'Etat, et référencée par la Ville de Lyon. Elle est de ce fait, autorisée à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Art. 2 - M. le Directeur Général de la Ville et le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 16 août 2017

Le Maire de la Ville de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33666	Limitation de vitesse rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h rue Paul Cazeneuve (8) dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m au Sud du n° 19 et la rue Xavier Privas avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau au droit du n° 19.	28/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33675	Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Bataille et du boulevard Jean XXIII à Lyon 8ème (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection de la rue Bataille et du boulevard Jean XXIII (8). La circulation des véhicules et des piétons est réglemantée par des feux tricolores circulaires. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Bataille et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	6/7/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33733	Stationnement réservé rue Boileau Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Boileau (6) sur la chaussée Ouest, 5 m au Nord de l'intersection avec la rue Duquesne (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33721	Stationnement réservé rue Sully à Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 8 m au droit du n° 33 rue Sully (6) sur la chaussée Nord. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33722	Stationnement réservé cours Franklin Roosevelt à Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m au droit du n° 5 cours Franklin Roosevelt (6) sur la contre allée Nord à 10 m à l'Est de l'intersection avec l'avenue Maréchal Foch (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33723	Stationnement réservé rue Fournet à Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m rue Fournet (6) sur la chaussée Sud à 5 m à l'Est de l'intersection avec le boulevard des Brotteaux (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33724	Stationnement réservé rue Bugeaud Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m au droit du n° 125 rue Bugeaud (6) sur la chaussée Nord à 5 m à l'Est de l'intersection avec la rue Masséna (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33726	Stationnement réservé rue Ney à Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m au droit du n° 26 rue Ney (6) sur le côté Ouest, 5 m au Nord de l'intersection avec le cours Vitton (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33727	Stationnement réservé rue Notre Dame à Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 7 m au droit du n° 12 rue Notre Dame (6) sur la chaussée Ouest. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33728	Stationnement réservé rue Bellecombe à Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m au droit du n° 58 rue Bellecombe (6) sur la chaussée Ouest à 2 m au Nord de l'entrée charretière du n° 58 sur la première place de stationnement en épi. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33729	Abrogation de stationnement cours Franklin Roosevelt à Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet d'extension de l'emplacement réservé au stationnement des cycles, il y a lieu d'abroger l'arrêté susvisé et de modifier la réglementation de stationnement comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP11761 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé pour cycles.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33730	Stationnement réservé cours Franklin Roosevelt à Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m en face du n° 18 cours Franklin Roosevelt (6) sur le terre-plein Sud, 10 m à l'Ouest de la rue Vendôme (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.					
Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10459	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place d'Arsonval	sur 30 m à l'Est de la place d'Arsonval	A partir du mercredi 16 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Rockefeller		côté Nord, sur 30 m à l'Est de la place d'Arsonval
10460	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Barre	côté impair, sur 15 m à l'Ouest du quai Jules Courmont	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au dimanche 1 octobre 2017
10461	Entreprise Colas Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre la place Renaudel et la rue des Cuirassiers (stationnement réservé pour Rent a car)	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
10462	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 15 m, au droit du n° 26 (devant le restaurant le Mendo)	Les mardi 29 août 2017 et mercredi 30 août 2017, de 23h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10463	Entreprise Rac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Villette	sur 15 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017
10464	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10, au droit des chambres télécoms	Rue Jonas Salk	sens Sud/Nord	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la piste cyclable sera interrompue au droit des chambres télécoms			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10465	Entreprise Rouge et Noir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 24	A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au jeudi 24 août 2017, de 7h à 19h
10466	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une chaufferie provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté Ouest, sur 15 m en face du n° 7	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017
			un cheminement piéton d'1 m 40 sera maintenu		Trottoir Ouest, en face du n° 7	
10467	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tables Claudiennes	au droit de l'arrêt de bus «Jardin des Plantes»	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de l'arrêt de bus «Jardin des Plantes»	
10468	Entreprise Rhône-Alpes Courses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 145	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 7h à 19h
10469	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Imbert Colomès	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située du n° 1	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 0h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Crimée	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 9	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10470	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neyret	entre le n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de fermeture de la rue à la circulation	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 0h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 33 et la montée des Carmélites	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue des Tables Claudiennes	sur la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse, durant les phases de fermeture de la rue Neyret à la circulation	
10471	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains, du lundi au vendredi	Rue Imbert Colomes	entre la rue Pouteau et la rue Neyret	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 0h à 4h
				Rue Diderot	sens Est/Ouest, entre la place Colbert et la rue Pouteau, durant la fermeture à la circulation de la rue Imbert Colomes	
				Rue Neyret	entre la rue Pouteau et la montée des Carmélites	
				Rue Pouteau	sens Nord/Sud, entre la rue Diderot et la rue Imbert Colomes, durant la fermeture à la circulation de la rue Imbert Colomes	
10472	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déchargement d'une chaufferie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Raulin	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le lundi 21 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10473	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dumont	entre le n° 5 et le n° 13	Le jeudi 24 août 2017, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du chantier, entre la Grande Rue de la Croix-Rousse et la rue de Cuire	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la Grande Rue de la Croix-Rousse et la rue de Cuire	Le jeudi 24 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Nord, entre le n° 10 et le n° 6	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouqué de la Grande Rue de la Croix-Rousse	
10474	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage d'une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Montrouchet	trottoir Sud, entre la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne	Le jeudi 24 août 2017, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sens Ouest/Est, entre la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10475	Entreprise Charvet Digital	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de dispositifs de signalisation numérique avec un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Charlemagne	entre le cours Suchet, et le quai Arles Dufour	A partir du jeudi 24 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Rambaud	sur 20 m, de part et d'autre du cours Suchet	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
				Quai Francois Barthélémy Arles Dufour	sur 30 m, à l'Ouest du cours Charlemagne	
				Place Carnot		
				Pont Pasteur	au droit du Musée des Confluences	
				Rue Paul	sur 20 m, au droit de l'allée Croizat	
				Place des Archives		
				Quai Perrache	sur 20 m, de part et d'autre du cours Charlemagne	
				Quai Antoine Riboud		
				Quai Rambaud	sur 30 m, au droit du bâtiment de la Sucrière	
sur 20 m, de part et d'autre du cours Bayard						
10476	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Bourdan	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017	
				Rue Fiol		
				Rue Gabillot		
				Rue Moncey		entre le n° 114 et le n° 116
				Rue Feuillat		
				Rue Saint-Antoine		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Viala		
				Rue Pierre Bourdan		
				Rue Viala		
				Rue Feuillat		
				Rue Moncey		entre le n° 114 et le n° 116
				Rue Fiol		
				Rue Saint-Antoine		
Rue Gabillot						
10477	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée (TAPIS)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Viala	entre la rue Trarieux et la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
des deux côtés de la chaussée, entre la rue Trarieux et la rue Ferdinand Buisson						
au débouché, sur l'avenue Lacasagne et la rue Trarieux						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10478	Entreprise Sarl Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Corneille	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 128	Le lundi 28 août 2017, de 9h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Servient et la rue de la Part-Dieu	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 20 m au droit du n° 128	Le lundi 28 août 2017, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Servient	Le lundi 28 août 2017, de 9h à 12h
			les véhicules circulant dans le Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
10479	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 20 m, au droit du n° 26	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée			
10480	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison électrique souterraine HTB	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Gazomètre	entre la rue des Rancy et la rue Villeroy	Les lundi 11 septembre 2017 et mardi 12 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Rancy et la rue Villeroy	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair, entre le n° 288 et la rue Villeroy	
10481	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 20 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10482	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m, au droit du n° 183	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 183	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
10483	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abandon de réseau de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
					entre la rue Verlet Hanus et la rue Paul Bert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy	
					côté impair, entre la rue Verlet Hanus et la rue Paul Bert	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10484	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Fabre	entre le n° 2 et le n° 6	Le jeudi 31 août 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 6	Le jeudi 31 août 2017, de 8h à 16h
10485	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Florence	entre le n° 11 et l'avenue Lacassagne	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 50 m, de part et d'autre de la rue du Professeur Florence	
				Rue Professeur Florence	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et l'avenue Lacassagne	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 16h30
			Avenue Lacassagne	côté pair, sur 50 m de part et d'autre de la rue du Professeur Florence		
10486	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Charles Richard	entre la rue du Capitaine et la rue Julien	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Capitaine et la rue Julien	
10487	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille	sur 50 m, au droit du n° 15	A partir du dimanche 3 septembre 2017 jusqu'au lundi 18 septembre 2017
10488	Entreprise Imtech	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 15 m, au droit du n° 108	Le mardi 29 août 2017
				Rue Camille	sur 15 m, au droit du n° 110	
10489	Entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de fourreaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10, en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de la Moselle	sur 50 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 32	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10490	Entreprise Creb Construction - Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	trottoir Sud, entre la rue Saint-Jérôme et la rue d'Anvers	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au lundi 30 avril 2018
				Rue d'Anvers	trottoir Est, sur 12 m au Sud de la rue Jaboulay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté Sud, entre la rue Saint-Jérôme et la rue d'Anvers	
				Rue d'Anvers	côté Est, sur 12 m au Sud de la rue Jaboulay	
10491	Entreprise Charvet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le véhicule de l'entreprise Charvet sera autorisé à stationner sur le trottoir	Avenue Debourg	trottoir Sud, au droit de la Halle Tony Garnier	Le jeudi 31 août 2017
				Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de l'avenue Tony Garnier	
10492	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de chauffage urbain	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Bellemain	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
10493	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Denfert Rochereau	partie comprise entre la rue Pelletier et le boulevard des Canuts	Le vendredi 18 août 2017, de 7h à 11h
10494	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n°271	A partir du samedi 19 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 10 m à l'Ouest du n° 271	
10495	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m au droit du n° 40	A partir du jeudi 24 août 2017, 22h, jusqu'au vendredi 25 août 2017, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pleney	entre la rue du Platre et la rue Longue	
				Rue du Plâtre	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Paul Chenavard	
10496	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	trottoir Nord, entre le boulevard Marius Vivier-Merle et le pont SnCF	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au lundi 28 août 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le boulevard Marius Vivier-Merle et le pont SnCF	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le boulevard Marius Vivier-Merle et le pont SnCF	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10497	Entreprise Elior Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bélier	trottoir Nord, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	Le lundi 21 août 2017
				Rue Delandine	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 5	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
					sur 50 m, au droit du n° 5	
			La circulation des vélos sera interdite	Rue Delandine	sens Nord/Sud, entre le cours de Verdun Perrache et la rue du Bélier	
			la circulation des vélos sera interdite sur la bande cyclable		sens Sud/Nord, les cyclistes devront s'insérer dans la circulation générale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	des deux côtés de la chaussée, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
	Rue Delandine	côté impair, sur 50 m au droit du n° 5				
10498	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Quatre Chapeaux	entre la rue de la Ferrandière et la rue Thomassin	A partir du samedi 19 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 2h à 16h
10499	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Jean Macé	Chaussée Ouest sur 15 m au droit du n° 13	A partir du samedi 19 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		Chaussée Ouest, côté Ouest et côté Est sur 15 m au droit du n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10500	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Agnan	sur 40 m, au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du samedi 19 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté Ouest, sur 40 m au Nord de l'avenue Berthelot
10501	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m, au droit du n° 13	A partir du samedi 19 août 2017 jusqu'au vendredi 18 mai 2018
10502	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Charlemagne	entre la rue Casimir Perrier et la rue Dugas Montbel	A partir du vendredi 18 août 2017, 9h, jusqu'au mardi 22 août 2017, 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du vendredi 18 août 2017 jusqu'au mardi 22 août 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10503	Entreprise Sarl Vdh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	sur 15 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au mercredi 23 août 2017
10504	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Vincent	dans les deux sens de circulation, sur 20 m au droit de la station «Vélo'v» n° 4001, située au Nord du pont Koening	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au lundi 4 septembre 2017, de 9h à 16h
10505	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Chevaucheurs	entre la rue des Anges et la rue Trouvée	Les lundi 21 août 2017 et mardi 22 août 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les lundi 21 août 2017 et mardi 22 août 2017, de 7h à 17h30
10506	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sens Nord/Sud, entre le cours Charlemagne et la bretelle d'accès à l'autoroute A7	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017, de 7h30 à 17h
10507	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Antoine	sur 20 m, de part et d'autre du pont Alphonse Juin	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antonin Gourju	Quai des Célestins	
	Quai Tilsitt					
10508	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rochambeau	côté impair, sur 15 m au droit du n° 29	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017
10509	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lalande	sur 10 m, en face de l'immeuble situé au n°24	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	
		sur 10 m, en face de l'immeuble situé au n°15				
10510	France Televisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'un téléfilm	la circulation sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Vendôme	le long de la place Edouard Quinet	Le jeudi 31 août 2017, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	A partir du lundi 28 août 2017, 17h, jusqu'au jeudi 31 août 2017, 21h
				Rue Vendôme	côté pair, du n° 120 au n° 124	A partir du mercredi 30 août 2017, 17h, jusqu'au jeudi 31 août 2017, 21h
				Place Edgar Quinet	des deux côtés de la rue, entre le n° 9 et le n° 17	
				Place Abbé Larue	sur la travée Nord/Ouest du parking situé en face du n° 8, sauf pour des véhicules techniques, un Barnum et un camion cantine	A partir du jeudi 31 août 2017, 16h, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10511	Entreprise Gel Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle	l'installation d'un sapin dans un pot en plastique et d'une banderole seront autorisées	Place de la Baleine		A partir du samedi 26 août 2017 jusqu'au dimanche 27 août 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 15 m, au droit du n° 13	Le samedi 26 août 2017, de 8h à 17h
10512	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free Infrastructure	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m en face du n° 3 et du n° 5	Le mercredi 23 août 2017, de 8h à 17h
					côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	
10513	Mme Delphine Gasse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	sur 20 m, entre le n° 6 et le n° 8	Le samedi 9 septembre 2017, de 7h à 20h
10514	Entreprise Epithète Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court métrage	la circulation des véhicules sera interdite pendant le tournage du court métrage	Rue Gabillot	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	A partir du mardi 22 août 2017, 20h, jusqu'au mercredi 23 août 2017, 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	côté pair, sur 20 m au droit du n° 8 et sur 20 m au droit du n° 20	Le vendredi 25 août 2017, de 13h à 23h
				Rue Gabillot	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10 et sur 20 m au droit du n° 14	
				Rue Antoine Charial	côté pair, sur 20 m au droit du n° 8 et sur 20 m au droit du n° 20	A partir du mardi 22 août 2017, 10h, jusqu'au mercredi 23 août 2017, 6h
				Rue Gabillot	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10 et sur 20 m au droit du n° 14	
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le vendredi 25 août 2017, de 13h à 23h
10515	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules deux roues sera interrompue sur les bandes cyclables en fonction des besoins du chantier	Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	A partir du samedi 19 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules deux Roues sera interrompue sur les bandes cyclables en fonction des besoins du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 157	
				Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79, et entre le n° 63 et n° 65	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101	
				Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10515	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la chaussée	Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79, et entre le n° 63 et n° 65	A partir du samedi 19 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 22h à 6h
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 157	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	
				Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79 et entre le n° 63 et n° 65	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101 sur 20 m au droit du n° 157	
10516	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de tags	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	sur 15 m, au droit du n° 15	Les jeudi 24 août 2017 et vendredi 25 août 2017, de 7h à 16h
				Rue Jean-Baptiste Say	sur 15 m en face du n° 24	
10517	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duquesne	au carrefour avec la rue Garibaldi au carrefour avec la rue Boileau	Le mercredi 23 août 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lieutenant-Colonel Prévost	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 62 et 53	
10518	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Longue	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Longue	entre la rue Paul Chenavard et la rue Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pleney	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	
10518	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable		Rue Longue	entre la rue Paul Chenavard et la rue Président Edouard Herriot	
				Rue Longue	entre la rue Paul Chenavard et la rue Président Edouard Herriot	
				Rue Longue	entre la rue Paul Chenavard et la rue Président Edouard Herriot	
10519	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 50 T	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Lafayette	sur le trottoir et la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 188	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au mardi 22 août 2017
10520	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/Est	Rue Victor Lagrange	entre la rue Desaugiers et la rue Camille Desmoulins	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Camille Desmoulins et le boulevard Yves Farge	
			les véhicules du sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Tremabat		au débouché sur la rue Camille Desmoulins	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10521	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Yves Farge	côté Ouest, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
				Rue Victor Lagrange	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Camille Desmoulins et le boulevard Yves Farge	
10522	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Yves Farge	sens Nord/Sud, entre la rue Raoul Servant et la rue Victor Lagrange	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017
			le tourne à gauche sera interdit pour les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest	Rue Victor Lagrange	sur le boulevard Yves Farge	
10523	Entreprise Manudem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention avec un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Boegner		Le mardi 22 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le véhicule de l'entreprise Bovis ne devra pas avoir un poids supérieur à 15 T			
10524	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 20 m, entre le n° 37 et le n° 41	A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017
10525	Ville de Lyon - Direction de l'Éclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	sur la zone de desserte et la place de PMR, située au droit du n°20	Le mercredi 23 août 2017, de 6h à 13h30
10526	Entreprise Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste	sur 10 m, au droit du n° 21	A partir du mardi 22 août 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017
10527	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m entre le n° 135 et le n° 137	A partir du mardi 22 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017
10528	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Baptiste Say	sur 20 m, en face du n° 1	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 7h30 à 17h30
					dans le carrefour avec la rue de Crimée	
					au carrefour avec la rue du Bon Pasteur	
					sur 20 m, en face du n° 1	
10529	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	Côté Sud, sur 20 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au jeudi 24 août 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10530	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 10 m, au droit du n° 21	A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au samedi 23 septembre 2017
10531	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	côté Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
10532	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 10 m, au droit du n° 16 sur 10 m, au droit du n°18	A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 7h30 à 16h30
10533	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Doyenné	au droit du n°3	Le jeudi 24 août 2017, de 7h30 à 17h30
10534	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'un opérateur de télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lieutenant Colonel Girard	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	Les jeudi 24 août 2017 et vendredi 25 août 2017
10535	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Lafayette	sur chaussée et trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 188	Le jeudi 24 août 2017
10536	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomes	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 11 au n° 15	A partir du jeudi 24 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 7h30 à 17h30
10537	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edison	sur 15 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017
10538	Entreprise Geoscan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier-Merle	sur 30 m, au droit du n° 63	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
10539	Entreprise Seea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Florence	des deux côtés, sur 30 m au Sud de l'avenue Lacasagne	Le vendredi 18 août 2017, de 9h à 16h
				Rue Jean-Pierre Lévy	des deux côtés, sur 30 m au Sud de l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	des deux côtés, sur 30 m au Sud de l'avenue Lacasagne	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
				Rue Jean-Pierre Lévy	des deux côtés, sur 30 m au Sud de l'avenue Félix Faure	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10540	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite sur la voie d'accès à l'autoroute A6	Avenue Ben Gourion	sens Nors/Sud, en direction de l'autoroute A6	Le lundi 28 août 2017, de 10h30 à 16h
10541	Entreprise Société Générale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une desserte de transport de fonds	l'arrêt et le stationnement du véhicule de transports de fonds seront autorisés	Rue du Bât d'Argent	côté impair, sur 8 m à l'Ouest de la rue de la République, sur la zone réservée aux transports de fonds	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au samedi 16 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 8 m à l'Ouest de la rue de la République	
10542	Ville de Lyon - Service Prospective et Analyse Immobilière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Rochet	côté pair, au droit du n° 12	Les jeudi 31 août 2017 et vendredi 1 septembre 2017
10543	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur de télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	au droit du n° 29	Le vendredi 25 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10544	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	sur 5 m au droit du n° 35	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10545	Entreprise Agito Medical	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une IRM	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	au droit de l'emprise de chantier, situé entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au lundi 30 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			un cheminement piéton d'1m 40 sera balisé et sécurisé sur la chaussée		au droit de l'emprise de chantier situé entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
10546	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de fibre optique, dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Etats-Unis	sur 30 m, de part et d'autre de la rue du Professeur Beauvisage	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
				Rue Professeur Beauvisage	sur 30 m, de part et d'autre du boulevard des Etats-Unis	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10546	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de fibre optique, dans le cadre des travaux du Tramway T6	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Beauvisage	sur 30 m, de part et d'autre du boulevard des Etats-Unis	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Etats-Unis	sur 30 m, de part et d'autre de la rue du Professeur Beauvisage	
				Rue Professeur Beauvisage	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du boulevard des Etats-Unis	
			une circulation des véhicules à double-sens pourra être organisée en fonction des besoins du chantier		chaussée Est, sur 30 m de part et d'autre du boulevard des Etats-Unis	
10547	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 21h à 6h
10548	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Croix-Rousse	stationnement en épi, sur 30 m en face de l'immeuble situé au n° 1	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
10549	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Pierre Lévy	sur 20 m, au droit du n° 9	Le mercredi 30 août 2017, de 8h à 13h
10550	Entreprise Gilbert Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
10551	Entreprise Gilbert Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 4 m entre la rue Vendôme et le n° 21	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
10552	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 35T	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place de la Capitainerie		A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 13h à 18h
10553	Entreprise C Btp Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n° 45	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10554	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Rabelais	sur 15 m, au droit du cours de la Liberté	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 15 m, au droit de la rue Rabelais côté impair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Rabelais	
				Rue Rabelais	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre du cours de la Liberté	
10555	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Gensoul	trottoir Est, sur 30 m au droit du n°2	Le mardi 5 septembre 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n°2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m au droit du n°2	
10556	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	trottoir Est, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le mardi 5 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le mardi 5 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de l'avenue Berthelot	Le mardi 5 septembre 2017, de 7h à 17h
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» qui sera géré par du personnel de l'entreprise Sogea pour la circulation des riverains			
10557	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sens Nord / Sud, partie comprise entre la rue Vauban et la rue Fénelon, un autre couloir bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la rue Fénelon et la rue Vauban	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 46	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10558	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison électrique souterraine HTB	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Gazomètre	entre la rue des Rancy et la rue Villeroy	Les lundi 28 août 2017 et vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair, entre le n° 288 et la rue Villeroy	Les lundi 11 septembre 2017 et mardi 12 septembre 2017
Rue du Gazomètre	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Rancy et la rue Villeroy	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10559	Entreprise Miranda	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Crillon	entre le n° 64 et la rue Tête d'Or	Le lundi 28 août 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le lundi 28 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10560	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de déchargement à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Villette	contre allée Ouest, sur 15 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	Le vendredi 25 août 2017, de 9h à 13h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
10561	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements sécurisés	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée Saint-Barthélemy	par tronçons successifs, entre le n° 40 et la place de l'Antiquaille	A partir du lundi 21 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 40 et la place de l'Antiquaille	
10562	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 15 m au droit du n° 20	Le vendredi 25 août 2017, de 7h30 à 17h30
10563	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vauban	partie comprise entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
10564	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Nuits	entre le n° 19 et la rue de Belfort	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10565	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Albéric Pont	de part et d'autre de la zone de chantier située aux n° 30	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		par tronçons successifs de part et d'autre de la zone de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		sauf riverains	
			les véhicules auront interdiction de tourner à gauche	Rue des Granges	dans le carrefour avec la rue Docteur Alberic Pont	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Docteur Albéric Pont	au débouché sur la rue des Granges	
10566	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée	Rue René Leynaud	sur 6 m sur la zone de desserte située en face du n° 43	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au lundi 9 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10567	Entreprise Atout Bati Renov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 10 m au droit du n° 86	A partir du lundi 28 août 2017, 7h, jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, 19h
10568	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Joliot Curie	sur 30 m au droit du n° 31, la signalisation tricolore permanente sera masquée pour permettre une bonne gestion de l'alternat provisoire	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 31, en dehors des phases de présence de l'entreprise	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
10569	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Maurice	sur 20 m, au droit du n°23	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n°23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10570	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement sera autorisé sur le trottoir	Cours Charlemagne	trottoir Est, sur 30 m en face du quai Saint-Antoine	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
10571	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	sur 20 m, au droit du n° 327	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
				Avenue Félix Faure	entre le n° 21 et le n° 29	
				Rue André Philip	sur 20 m, au droit du n° 315	
			Avenue Félix Faure	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 327		
			Avenue Félix Faure	entre le n° 21 et le n° 29		
			Rue André Philip	sur 20 m, au droit du n° 315		
10572	France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la mise en place d'un barnum et d'un camion cantine sera autorisée	Place Kleber	partie Sud Est de la place	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	au droit des n° 54 à 56	
10573	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m, de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	
10574	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Charcot	sur le trottoir situé au droit du n° 122	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10575	Entreprise Seea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Verlet Hanus	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Duguesclin	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Verlet Hanus	
				Rue Verlet Hanus	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Duguesclin	
10576	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Service des Tunnels de la Métropole de Lyon	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Boulevard de la Croix-Rousse	sur le trottoir situé au n° 88	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10577	Entreprise Les Ateliers Guedj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	côté pair, entre le n° 4 et le n° 6	Le lundi 28 août 2017, de 7h30 à 18h
10578	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Château	sur 30 m, au droit du n° 50	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 50	
10579	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Casimir Périer	entre le cours Charlemagne et la rue Smith	A partir du vendredi 4 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Charlemagne et la rue Smith	
10580	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Florence	sur 30 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 18	
10581	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	entre le n° 107 et le n° 111	Le mardi 5 septembre 2017, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10582	Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Benoît Crépu	pour accéder au n° 2	Le mardi 29 août 2017, de 7h à 19h
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellière	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	
				Place Benoît Crépu	au droit du n° 2, sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	
				Rue Ferrachat	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Benoît Crépu	pour accéder au n° 2	
				Rue Bellière Rue Ferrachat	sur 15 m à l'Ouest de la place Benoît Crépu	
10583	La Bibliothèque Lacasagne - Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacasagne	côté pair, sur 20 m au droit du n° 86	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au lundi 11 septembre 2017
10584	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de modification d'une station de Bluely	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 30 m, au droit du n° 100	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10585	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 127	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 19h
10586	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur la contre-allée, au droit du Parking du Centre Commercial de la Part Dieu	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017, de 9h à 16h
10587	Ville de Lyon - Service des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Bonnaud	entre la place Charles Dufraine et la rue Alfred de Musset	Les mercredi 30 août 2017 et jeudi 31 août 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10588	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Bloch	côté impair, sur 15 m au droit du n° 13	Le mercredi 30 août 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10589	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinea	Rue Emile Combes	entre la rue des Serpollières et le boulevard des Etats-Unis	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier sauf le week end			
10590	Entreprise Delezinier Bastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	sur 15 m, au droit du n° 21	Le mercredi 30 août 2017
10591	Entreprise Guilette et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 25 m de part et d'autre du n° 8	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10592	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des relevés topographiques	le stationnement du véhicule du demandeur immatriculé « CH 470 ZH » sera autorisé »	Rue de la République		A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au jeudi 24 août 2017, de 7h à 17h
10593	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une palissade de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	entre le n° 7 et le n° 9	Le lundi 21 août 2017
10594	Entreprise Le Sens Propre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 20 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
10595	Entreprise Schindler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Antoine	côté impair, sur 7 m au droit du n° 1	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
10596	Entreprise Sfr Sport 5	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prise de vues	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Saint-Jean		Le lundi 28 août 2017
10597	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Marius Vivier-Merle	sur 50 m, au droit du n° 59	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017
10598	Entreprise Scpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	sur 5 m, au droit du n° 42	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mardi 3 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
10599	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Avenue Douaumont		A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
des deux côtés de la chaussée							
10600	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	sur 15 m, au droit du n° 5	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au samedi 23 septembre 2017	
10601	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Crépet		A partir du jeudi 7 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017	
				Rue Marcel Mérieux			
				Rue Claude Veyron			
				Rue Docteur Crestin			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Claude Veyron			
				Rue Crépet			
				Rue Marcel Mérieux			
				Rue Docteur Crestin			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux			des deux côtés de la chaussée
				Rue Crépet			
				Rue Claude Veyron			
				Rue Docteur Crestin			
10602	Entreprise Transmanudec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	deux voies de 3,50m chacune seront maintenues le long de l'emprise de chantier	Rue Garibaldi	entre la Grande rue de la Guillotière et la rue Domer	Le mercredi 30 août 2017	
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Transmanudec		trottoir Est, sur 40 m au droit du n° 315		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la Grande rue de la Guillotière et la rue Domer		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 40 m au droit du n° 315		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10603	Entreprise Publipose 26	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépose d'un panneau publicitaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de manutentions	Avenue du Vingt Cinquième Rts	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 144	Le jeudi 7 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 144 (dans le sens de la montée)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
10604	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Surville	sur 20 m au droit du n° 111	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 111	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10605	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose de buses d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Ruelle du Grand Casernement		A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
10606	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Eugénie Brazier	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	A partir du jeudi 24 août 2017, 23h, jusqu'au vendredi 25 août 2017, 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
10607	Entreprise Meci Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Verne	sur 30 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 7	
10608	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un camion muni d'un bras auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté Nord, sur 20 m en face du n° 6 (sur la station Taxi)	Le lundi 28 août 2017
			les véhicules de l'entreprise Millon seront autorisés à stationner			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10609	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de défense incendie	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Commandant Charcot	sur le trottoir situé au droit du collèges Charcot au n° 13	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 50 m au droit du n° 13, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
			la signalisation lumineuse tricolore sera masquée pour permettre la bonne gestion d'une circulation sous alternat provisoire		dans le carrefour avec la rue Docteur Albéric Pont	
10610	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri IV	côté impair, sur 10 m en face du n° 8	Le mardi 29 août 2017
10611	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au lundi 11 septembre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
10612	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Alsace Lorraine	au droit des n° 11 à 15	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 6 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Eugénie Brazier	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine, lors de la phase de traversée du carrefour avec la rue Alsace Lorraine	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 6 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	au droit des n° 11 à 15	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 6 septembre 2017
10613	Entreprise Batisens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	côté pair, sur 15 m au Nord de la rue de Nuits	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au lundi 18 septembre 2017
				Rue de Nuits	côté Nord, sur 36 m à l'Est de la rue Dumont d'Urville	
10614	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux SPL Confluence	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Smith	entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 9h à 16h
10615	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Bonaventure	entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au lundi 11 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10616	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et branchements GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Cabias	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Denfert Rochereau	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Barodet	
				Avenue Cabias	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Barodet	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
					des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau	
10617	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 60 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10618	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Milieu		A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10619	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Joseph Bonnet	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
10620	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Cours Docteur Long	trottoir impair, entre le n° 111 et le n° 107	Le mardi 5 septembre 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 107 et la rue Louis	
10621	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Charmettes	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 110	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
10622	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Veolia Eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
					des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 33	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10623	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue du Dauphiné	sur 30 m, au droit du n° 11 bis	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
10624	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 45	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017	
10625	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon Free Bike	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la République	dans un couloir balisé pour les cyclistes	Le dimanche 10 septembre 2017, de 7h à 15h	
				Passerelle de la Darse de la Confluence			
				Pont de Lattre de Tassigny	dans le couloir de bus		
				Place des Terreaux	dans les couloirs balisés pour les cyclistes		
				Rue Victor Hugo			
				Place Bellecour			
				Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord		
				Pont de l'Université	trottoir Sud		
				Pont du Général Koening			
			Parc des Hauteurs	dans les couloirs balisés pour les cyclistes			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Bonaparte	sens Est/Ouest	Le dimanche 10 septembre 2017, de 7h30 à 14h	
				Avenue de Grande Bretagne			
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Terme et la rue Sainte Marie des Terreaux		
				Montée de l'Observance			
				Tunnel Routier rue Terme			
				Avenue Jean Jaurès	entre l'allée Pierre Coubertin et l'avenue Tony Garnier		Le dimanche 10 septembre 2017, de 6h à 18h
				Rue Gaspard André			Le dimanche 10 septembre 2017, de 7h30 à 14h
Rue Jean-Pierre Chevrot		Le dimanche 10 septembre 2017, de 6h à 18h					
Rue Charles Dullin							
Rue Louis Thevenet	de la rue d'Ivry à la rue Célu	Le dimanche 10 septembre 2017, de 7h30 à 14h					
Place Antonin Gourju							
Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du Vercors	Le dimanche 10 septembre 2017, de 6h à 18h					
10626	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de signalisation tricolore	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Croix-Rousse	entre le n° 85 et la rue Hénon	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest (n° impairs) entre le n° 85 et la rue Hénon		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10627	Entreprise Thyssen Krupp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations sur les escaliers mécaniques pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du couloir Bus en fonction des besoins du chantier	Avenue Jean Jaurès	sens Sud/Nord, entre la Grande Rue de la Guillotière et le cours Gambetta	A partir du mardi 22 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017, de 22h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la Grande Rue de la Guillotière et le cours Gambetta	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017, de 22h à 6h
			le stationnement pour des véhicules de livraison de l'entreprise TThyssen Krupp sera autorisé		à l'intérieur du couloir Bus, sens Sud/Nord, entre la Grande Rue de la Guillotière et le cours Gambetta	A partir du mardi 22 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017, de 22h à 6h
10628	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Lyon Free Bike	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	depuis l'entrée du parking de la boutique de l'OL (sortie métro ligne B), jusqu'à l'allée Pierre Coubertin	Le dimanche 10 septembre 2017, de 5h à 12h
				Rue de l'Antiquaille	au droit du Théâtre Antique et du n° 12	
				Montée du Gourguillon		
				Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du Vercors	Le dimanche 10 septembre 2017, de 5h à 18h
				Rue Jean Bouin	entre l'allée Pierre de Coubertin et l'entrée de la Plaine des jeux, côté Plaine des jeux	Le dimanche 10 septembre 2017, de 5h à 12h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
10629	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Jussieu	entre la rue Grôleée et le quai Jules Courmont	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
				Quai Jules Courmont	entre la rue Jussieu et la rue Stella	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Jussieu	entre la rue Grôleée et le quai Jules Courmont	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
				Quai Jules Courmont	entre la rue Jussieu et la rue Stella	
10630	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	(sauf le weekend) la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinea	Rue Emile Combes	entre la rue des Serpollières et la rue Ludovic Arrachart	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
			(sauf le weekend) la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			(sauf le weekend) la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			(sauf le weekend) le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10631	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de signalisation tricolore	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Rouville	des deux côtés de la chaussée principale entre le n° 2 et le n° 4 bis	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
10632	Entreprise Asymptote	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	sur 10 m entre le n° 11 et 13	Le mardi 29 août 2017, de 7h à 19h
10633	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinea la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ludovic Arrachart	trottoir Nord, entre les n° 15 et n° 19 entre les n° 15 et n° 19 des deux côtés de la chaussée, entre les n° 15 et n° 19	A partir du mardi 22 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017 A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017
10634	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rachais Rue du Béguin Rue Rachais Rue du Béguin	trottoir Ouest au droit du n° 82 trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Rachais côté pair au droit du n° 82 (au droit du collège Saint Louis) côté Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Rachais	Le samedi 2 septembre 2017
10635	Association Les Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette sauf pour les véhicules techniques	A partir du jeudi 7 septembre 2017, 8h, jusqu'au lundi 11 septembre 2017, 19h
10636	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue du Béguin	entre la rue Garibaldi et la rue de Tourville des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et la rue de Tourville au débouché sur la rue Garibaldi	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
10637	Entreprises Guintoli/Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bonnel	trottoir Sud, entre la rue Garibaldi et la rue Moncey côté Sud, entre la rue Garibaldi et la rue Moncey (sur les emplacements Autocars et Taxis)	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10638	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Cuirasiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
10639	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Duhamel	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Duhamel	
10640	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison électrique souterraine HTB	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Part Dieu	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Pierre Corneille	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.						
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>						
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>						
Registre de l'année 2017						

Délégation Générale aux Ressources Humaines - Tableau d'avancement (Direction de l'Administration des Personnels – Service Carrières)

Puéricultrice de classe supérieure

Est inscrit au tableau d'avancement sur le grade de Puéricultrice de classe supérieure, au titre de l'année 2017, l'agent dont le nom suit :
Mme Levoir Bénédicte.

Puéricultrice hors classe

Est inscrit au tableau d'avancement sur le grade de Puéricultrice hors classe, au titre de l'année 2017, l'agent dont le nom suit :
Mme Reynard-Duchenaud Sophie.

Infirmier en soins généraux hors classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Infirmier territorial en soins généraux hors classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Mme Barthlen Isabelle, M. Hadraoui Fethi, Mme Joly Isabelle, Mme Roche Monique.

Infirmier en soins généraux de classe supérieure

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Mme Mollieux Aurélie, Mme Berte Isabelle ; Mme Gay Caroline, Mme Bak Aurélie.

Rédacteur Principal de 2ème classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade de Rédacteur Principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Mme Aru Marie-Christine, Mme Brochand Evelyne, Mme Chaize Catherine, M. De Sousa Fernando Antonio, Mme Eyraud Marie Elisabeth, Mme Georges Julia, Mme Lacour Karine, Mme Lépine Elise-Marie, Mme Marano Gaëlle, Mme Masala Pier-Anne, Mme Pietriga Sylvie, M. Pounia Viery, Mme Serra Florence, Mme Vincent Rabiaa, Mme Mostefaoui Samia, M. Rubod Franck.

Délégation Générale aux Ressources Humaines - Liste d'aptitude (Direction de l'Administration des Personnels – Service Carrières)

Ingénieur

Sont inscrits sur la liste d'aptitude, par ordre alphabétique, sur le grade d'Ingénieur, les agents dont les noms suivent :

M. Burdillat Patrick, Mme Clément Claire, M. Couriol Stéphane, Mme Gervasoni Hélène, M. Loquin Olivier, M. Poulard Frédéric.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bensalem	Mahjoub	Adjoint patrimoine	Non titulaire	6/7/17	Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	Recrutement pour remplacement
Piot	Julie	Adjoint patrimoine	Non titulaire	22/5/17	Musée d'Art Contemporain	Recrutement pour remplacement
Piot	Julie	Adjoint patrimoine	Non titulaire	19/4/17	Musée d'Art Contemporain	Recrutement pour remplacement
Piot	Julie	Adjoint patrimoine	Non titulaire	19/4/17	Musée d'Art Contemporain	Recrutement pour remplacement
Husson	Benoît	Adjoint technique	Contractuel	1/7/17	Direction technique des bâtiments	Recrutement pour remplacement
De Luca	Ornella	Adjoint technique	Contractuel	3/7/17	Centrale de l'immobilier	Recrutement pour remplacement
Khanchaouche	Sabrina	Adjoint technique	Contractuel	1/7/17	Gestion technique des bâtiments	Recrutement pour remplacement
Campos	Tania	Adjoint de patrimoine	Contractuel	7/7/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Wong Man Wan	Michel Kim Yoong	Assistant de conservation	Contractuel	2/6/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Bocoum	Ismaël	Animateur	Contractuel	1/6/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Chmielewski	Mickaël	Adjoint technique	Contractuel	16/6/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Agren	Quentin	Adjoint d'animation	Contractuel	9/5/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Agren	Quentin	Adjoint d'animation	Contractuel	24/4/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Agren	Quentin	Adjoint d'animation	Contractuel	1/4/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Dezon	Maxime	Assistant de conservation	Contractuel	3/6/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Guillaud	Ketty	Assistant de conservation	Contractuel	26/5/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Hamilil	Malika	Adjoint de patrimoine	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Sirieix	Maëlle	Assistant de conservation	Contractuel	1/6/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Sorrentino	Frédéric	Adjoint technique	Contractuel	1/4/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Sautereau	Anaïs	Assistant de conservation	Contractuel	23/6/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Mullot	Lauren	Adjoint du patrimoine 2ème classe	Contractuel	1/12/16	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Lamache	Magali	Adjoint du patrimoine	Contractuel	24/3/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Dezon	Maxime	Adjoint de patrimoine	Contractuel	3/5/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Damon	Grégoire	Adjoint technique	Contractuel	24/4/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Bouchu	Louise	Adjoint de patrimoine	Contractuel	21/5/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Bideron	Marie-Lou	Animateur	Contractuel	17/6/17	Bibliothèque Municipale	Recrutement pour remplacement
Ponticelli	Lucie	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Medjdoub	Yakouta	Assistant de conservation	Contractuel	19/6/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Medjdoub	Yakouta	Assistant de conservation	Contractuel	1/6/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Golbahar	Nadia	Assistant de conservation	Contractuel	23/6/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Montel	Joséphine	Assistant de conservation	Contractuel	1/6/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Buclon	Thomas	Adjoint technique	Contractuel	30/4/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Maunoury	Tom	Adjoint du patrimoine	Contractuel	1/5/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Maunoury	Tom	Adjoint du patrimoine	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Damon	Grégoire	Adjoint technique	Contractuel	14/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Pelletier	Lolita	Assistant de conservation	Contractuel	1/9/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Andlauer	Claire	Assistant de conservation	Contractuel	1/6/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Buclon	Thomas	Adjoint technique	Contractuel	2/4/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
R'abel	Adriannimana- na-Charlotte	Animateur	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Campos	Tania	Adjoint du patrimoine	Contractuel	7/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Medjoub	Yakouta	Assistant de conservation	Contractuel	26/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Medjoub	Yakouta	Assistant de conservation	Contractuel	1/8/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Varagnac	Karine	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Varagnac	Karine	Assistant de conservation	Contractuel	1/8/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Sautereau	Anaïs	Assistant de conservation	Contractuel	2/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Sautereau	Anaïs	Assistant de conservation	Contractuel	27/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Sautereau	Anaïs	Assistant de conservation	Contractuel	4/9/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Ponticelli	Lucie	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Ponticelli	Lucie	Assistant de conservation	Contractuel	30/8/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Couchot	Valérie	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Groulet	Léa	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Groulet	Léa	Assistant de conservation	Contractuel	1/9/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Biedron	Marie Lou	Animateur	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Viollet	Marie-Juliette	Assistant de conservaton	Contractuel	1/9/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Crespe	Maud-Lisa	Assistant de conservaton	Contractuel	1/8/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Wong Man Wan	Michel Kim Yoong	Assistant de conservaton	Contractuel	1/8/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Bocoum	Ismaël	Animateur	Contractuel	2/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Barnezet	Claire-Solène	Adjoint du patrimoine	Contractuel	12/6/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement
Durand	Thomas	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/17	Bibliothèque Municipale	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Irigoin	Olivier	Ingénieur	Contractuel	1/7/17	Immobilier travaux juridique	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ayar	Sophia	Auxiliaire puéricultrice principale 2ème classe	Titulaire	29/8/17	Enfance	Maintien en détachement
Zanettini Delolme	Matthias	Directeur	Titulaire	7/7/17	Police Municipale	Maintien en détachement
Chabrol	Bertrand	Adjoint administratif 2ème classe	Titulaire	25/5/16	Comité des oeuvres sociales	Mise à disposition
Messani	Justine	Auxiliaire puéricultrice principale 2ème class	Titulaire	26/8/17	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Brustlein	Maël	Assistant de conservation	Contractuel	1/3/17	Bibliothèque Municipale	Complément temps partiel
Brustlein	Maël	Assistant de conservation	Contractuel	1/2/17	Bibliothèque Municipale	Complément temps partiel
Villard	Ludovic	Assistant de conservation	Contractuel	1/1/17	Bibliothèque Municipale	Complément temps partiel
Derouet	Morgane	Assistant de conservation	Contractuel	15/12/16	Bibliothèque Municipale	Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
Le Louvier	Marguerin	Assistant de conservation	Contractuel	12/4/17	Bibliothèque Municipale	Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Centre Communal d'Action Sociale - Tableau d'avancement (Direction de l'Administration des Personnels – Service Carrières)

Rédacteur Principal 1ère classe

Est inscrit au tableau d'avancement sur le grade de Rédacteur Principal de 1ère classe au titre de l'année 2017, l'agent dont le nom suit :
Mme Chambost Nelly.

Rédacteur Principal 2ème classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade de Rédacteur Principal de 2ème classe au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Mme Bonin Fabienne, Mme Busseau Nathalie, Mme Charbonnier Aurore, Mme De Golmard Nathalie.

Assistant Socio-Éducatif Principal

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Assistant Socio-Éducatif Principal, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Mme Rezig Soraya, Mme Stelmaszyk Sophie.

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénom	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Biskupski	Victoria	Adjoint technique	Contractuel	29/6/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Biskupski	Victoria	Adjoint technique	Contractuel	29/5/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Boukoubba	Farida	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	1/4/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
El Ouarrak	Redouane	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/9/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Ilunga Ngeleka	Baby	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	1/9/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
M'sakni	Mohammed	Assistant de production	Contractuel	3/7/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mathy-Poisot	Jean-Christophe	Attache principal	Contractuel	24/6/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

Nom	Prénom	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Touil	Faiza	Agent social	Contractuel	1/4/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Touil	Faiza	Agent social	Contractuel	1/5/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mazzolini	Noémie	Adjoint technique	Contractuel	17/5/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Moya	Noémie	Adjoint technique	Contractuel	1/7/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Nzogue	Emilie	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	30/6/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Rafai	Chaïma	Adjoint technique	Contractuel	1/9/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Rafai	Chaïma	Adjoint technique	Contractuel	1/6/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Rakotondrazanany	Feja	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	1/6/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Rakotondrazanany	Feja	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	1/9/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Silvestri	Régine	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant disponibilité
Tallaa	Karima	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	26/6/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant disponibilité
Touil	Faiza	Agent social	Contractuel	1/8/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant disponibilité

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 25 septembre 2017 à 14h30 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Conseils d'arrondissements – Avis

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1^{er} arrondissement : 13 septembre 2017 – 18h30
- 2^e arrondissement : 12 septembre 2017 - 18h00
- 3^e arrondissement : 12 septembre 2017 – 19h00
- 4^e arrondissement : 13 septembre 2017 – 18h00
- 5^e arrondissement : 12 septembre 2017 – 18h30
- 6^e arrondissement : 12 septembre 2017 – 18h30
- 7^e arrondissement : 12 septembre 2017 – 18h30
- 8^e arrondissement : 13 septembre 2017 – 19h00
- 9^e arrondissement : 14 septembre 2017 – 18h30

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 31 juillet au 5 août 2017

DP 069 382 17 01691 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue de la Barre Lyon 2ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : L'Épiaisson 6 rue de la Barre 69002 Lyon - Mandataire : M. Millet Laurent

DP 069 388 17 01693 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 41 rue Saint-Gervais Lyon 8ème Superficie du terrain : 140 m² - Demandeur : Mme Fuchez Marine 41 rue Saint-Gervais 69008 Lyon

DP 069 388 17 01694 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Installation d'un portail avec modification de toiture et ravalement de façade - Terrain : 4 promenade Léa et Napoléon Bullukian Lyon 8ème Superficie du terrain : 153 m² - Demandeur : ARA Immobilier 14 rue Rabelais 69003 Lyon

DP 069 389 17 01695 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 28 m² - Terrain : 12 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 1240 m² - Demandeur : M. Vernier Sylvain 10 B rue Ernest Fabrègue 69009 Lyon

DP 069 383 17 01696 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 240 m² - Demandeur : Régie Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Escomel Florent

DP 069 383 17 01697 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 22 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 387 m² - Demandeur : Sunflower Foncière 2 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Mandataire : M. Naour Erwoan - Auteur : Cité Internationale 62 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon

DP 069 388 17 01698 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Extension et modification de façade - Surface créée : 40 m² - Terrain : 33 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : Guicherd & Associés 67 rue Bataille 69008 Lyon - Mandataire : M. Guicherd Romain

DP 069 386 17 01699 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 457 m² - Demandeur : Crcamce 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : Mme Dall'Aglio Michèle

DP 069 383 17 01700 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 49 - 51 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Sci Gibeym 49-51 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Eymard Gibert Gilles

DP 069 382 17 01701 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 27 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 536 m² - Demandeur : Naturalia 14 - 16 rue Marc Bloch 92100 Clichy - Mandataire : M. Maret Renaud

DP 069 384 17 01702 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Victor Fort Lyon 4ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : Mme Lerambert Marielle Le Moulin Eon 35134 Thourie

DP 069 383 17 01703 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 20 avenue des Acacias Lyon 3ème Superficie du terrain : 349 m² - Demandeur : M. Dietlin Olivier 20 avenue des Acacias 69003 Lyon

DP 069 382 17 01704 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 238 m² - Demandeur : Zeina Alliances 8 place de la Madeleine 75008 Paris - Mandataire : M. Boukhris Daniel

DP 069 386 17 01705 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 730 m² - Demandeur : Monop' Sa 14 rue Marc Bloch 92116 Clichy Cedex - Mandataire : M. Rousseaux Bernard

DP 069 389 17 01706 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 44 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 444 m² - Demandeur : Sci Bm Lyon 44 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Mandataire : M. Lachkar Michaël

DP 069 382 17 01707 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 24 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 401 m² - Demandeur : Suchet Market 24 cours Charlemagne 69002 Lyon - Mandataire : M. Moucile Rabéa

DP 069 387 17 01708 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 92 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 5827 m² - Demandeur : Rectorat Académie de Lyon 92 rue de Marseille 69354 Lyon Cedex 07 - Mandataire : Mme Moulin Civil Françoise

DP 069 387 17 01709 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 rue Bancel Lyon 7ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 383 17 01710 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 194 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 1057 m² - Demandeur : Chanel 12 rue de l'Industrie 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 384 17 01711 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue d'Austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 382 17 01712 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 25 cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Champagne Facades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne Au Mont d'Or - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 382 17 01713 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Childebert Lyon 2ème Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Michaud Didier

DP 069 382 17 01714 déposée le 31 juillet 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 638 m² - Demandeur : Regie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Targe Vincent

DP 069 384 17 01715 déposée le 1 août 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 37 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 772 m² - Demandeur : Chathocla 170 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : Mme Locatelli Marie Louise

DP 069 382 17 01716 déposée le 1 août 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 312 m² - Demandeur : Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69411 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Moretti Shirley

DP 069 386 17 01718 déposée le 1 août 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 67 avenue Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 723 m² - Demandeur : Sci Cantin 230 230 montée du Cantin 69270 Fontaines-Saint-Martin - Mandataire : M. Guillo Damien

DP 069 386 17 01719 déposée le 1 août 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 5 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 687 m² - Demandeur : Sci Foch 567 230 montée du Cantin 69270 Fontaines-Saint-Martin - Mandataire : M. Guillo Damien

DP 069 389 17 01720 déposée le 1 août 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 138 m² - Demandeur : Casanova 15 rue Danielle Casanova 69200 Vénissieux

DP 069 383 17 01721 déposée le 1 août 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 24 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 441 m² - Demandeur : M. Hedegaard Klaus 24 cours du Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 388 17 01722 déposée le 1 août 2017 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 29 m² - Terrain : 41 rue Joseph Chapelle Lyon 8ème Superficie du terrain : 320 m² - Demandeur : M. Fadat Patrice 41 rue Joseph Chapelle 69008 Lyon

DP 069 381 17 01723 déposée le 1 août 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place Saint Nizier Lyon 1er Superficie du terrain : 510 m² - Demandeur : M. Payraudeau Julien 120 cours Tolstoi 69100 Villeurbanne

DP 069 388 17 01724 déposée le 1 août 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 95 rue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : M. Garcia Jean Paul 41 rue Volney 69008 Lyon

DP 069 388 17 01725 déposée le 1 août 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 433 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 033

DP 069 382 17 01726 déposée le 1 août 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 64 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 307 m² - Demandeur : Cinea Voyages 42 rue de Ruffi 13003 Marseille - Mandataire : M. Simongiovanni Emmauel

DP 069 381 17 01727 déposée le 1 août 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : Pharmacie de l'Opéra 3 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : Mme Lefebvre Bénédicte

DP 069 388 17 01728 déposée le 1 août 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 249 - 251 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du

terrain : 3140 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 383 17 01729 déposée le 2 août 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 84 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 456 m² - Demandeur : M. Brassat Loïc 45 rue d'Esquirol 69003 Lyon - Mandataire : Mme Dalmaso Irène

DP 069 386 17 01730 déposée le 2 août 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 70 b rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 433 m² - Demandeur : Ingenieurs Arts et Métiers 70 b rue Bossuet 69006 Lyon - Mandataire : M. Herry Patrick

DP 069 388 17 01731 déposée le 2 août 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 25 rue Joseph Chapelle Lyon 8ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : M. Abecassis Benjamin 15 rue des Alouettes 69008 Lyon

DP 069 383 17 01732 déposée le 2 août 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 35 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 360 m² - Demandeur : M. Fidalgo Sergio 80 montée de la Quinsonnière 69126 Brindas

DP 069 383 17 01733 déposée le 2 août 2017 - Projet : Extension d'un garage - Surface créée : 14 m² - Terrain : 8 rue Bonnefond Lyon 3ème Superficie du terrain : 512 m² - Demandeur : M. Petit André 8 rue Bonnefond 69003 Lyon

DP 069 385 17 01734 déposée le 2 août 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 avenue Debrousse Lyon 5ème Superficie du terrain : 1309 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M. Joseph Thomas

DP 069 382 17 01735 déposée le 1 août 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 1077 m² - Demandeur : M. Wibaux Erwan 11 cours Charlemagne 69002 Lyon

DP 069 381 17 01736 déposée le 1 août 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 382 17 01737 déposée le 2 août 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 4 rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Mcb Mocotte 4 rue Emile Zola 69002 Lyon - Mandataire : Mme Mocotte Marie Claude

DP 069 389 17 01739 déposée le 2 août 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 39 Grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 223 m² - Demandeur : MgtD 201 rue Jean Voillot 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Panel Pascal

DP 069 386 17 01740 déposée le 2 août 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 89 -91 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 387 17 01741 déposée le 3 août 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 28 avenue Jean-François Raclet Lyon 7ème Superficie du terrain : 521 m² - Demandeur : M. Derot Laurent 28 avenue Jean-François Raclet 69007 Lyon

DP 069 386 17 01742 déposée le 3 août 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 95 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : M. Tournon Emmanuel 2 rue du Docteur Naudin 71350 Saint Loup Geanges

DP 069 382 17 01743 déposée le 3 août 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 b place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 292 m² - Demandeur : Imolion Immobilier 24 b place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Mallecourt Yves

DP 069 386 17 01744 déposée le 3 août 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 51 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 408 m² - Demandeur : M. Monet Julien 51 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

DP 069 384 17 01745 déposée le 3 août 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 18 place Tabareau Lyon 4ème Superficie du terrain : 135 m² - Demandeur : Sci Du Dix Huit 18 place Tabareau 69004 Lyon - Mandataire : Mme Alleysson Eliane

DP 069 386 17 01746 déposée le 3 août 2017 - Projet : Aménagement d'une aire de jeux - Terrain : Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 17 01747 déposée le 3 août 2017 - Projet : Aménagement d'une aire de jeux - Terrain : Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 17 01748 déposée le 3 août 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Surface créée : 14 m² - Terrain : 40 rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : M. Speissegger Jonathan 9 rue Pierre Dupont 69001 Lyon

DP 069 384 17 01749 déposée le 3 août 2017 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 65 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 1165 m² - Demandeur : Mme Romyantseva Liudmila 65 rue Eugène Pons 69004 Lyon

DP 069 382 17 01750 déposée le 3 août 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 46 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : My Little Warung 46 rue Mercière 69002 Lyon - Mandataire : M. Dervaux Brice

DP 069 381 17 01751 déposée le 3 août 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8b quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 16513 m² - Demandeur : Ville de Lyon Dgtb 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 17 01752 déposée le 3 août 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 130 avenue Thiers Lyon 6ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : Giraud Toiture 27 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Giraud Steve

DP 069 386 17 01753 déposée le 3 août 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 1033 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 388 17 01754 déposée le 4 août 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 4 rue Chalumeaux Lyon 8ème Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : M. Guillemont Antoine 8 quai des Etroits 69005 Lyon

DP 069 382 17 01755 déposée le 4 août 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 - 12 quai Saint-Antoine Lyon 2ème Superficie du terrain : 3514 m² - Demandeur : Dessange 7 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : M. Decorps François

DP 069 389 17 01756 déposée le 4 août 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 416 m² - Demandeur : M. Smaali Nabil 91 avenue Roger Salengro 69120 Vaulx-en-Velin

DP 069 386 17 01757 déposée le 4 août 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 183 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : Sci Cuvier 183 rue Cuvier 69006 Lyon - Mandataire : M. Gallant Henry Olivier

DP 069 381 17 01758 déposée le 4 août 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 montée Saint-Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 143 m² - Demandeur : M. Delons Bernard Simon Marie 2 montée des Forts 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 387 17 01759 déposée le 4 août 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial - Terrain : 108 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 331 m² - Demandeur : La Compagnie des Circuits Courts 131 rue de Créqui 69006 Lyon - Mandataire : M. Segalat Laurent

DP 069 387 17 01760 déposée le 4 août 2017 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 315 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 2714 m² - Demandeur : Orange Uprse Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 385 17 01761 déposée le 4 août 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 4 montée du Chemin Neuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : M. Ferriol Philippe 4 montée du Chemin Neuf 69005 Lyon

DP 069 382 17 01762 déposée le 4 août 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue de la Monnaie Lyon 2ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Mme Cutivel Madeleine 34 rue Pierre Allard 69500 Bron

DP 069 387 17 01763 déposée le 4 août 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 24 rue Saint-Michel Lyon 7ème Superficie du terrain : 840 m² - Demandeur : Sci des Monts d'Or 12 impasse du David 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Benoît Claude

DP 069 389 17 01764 déposée le 2 août 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 73 rue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : M. Ruchot Raymond 73 rue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon

DP 069 385 17 01765 déposée le 4 août 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 place Benoît Crépu Lyon 5ème Superficie du terrain : 39 m² - Demandeur : IN Gamay in We Trust 10 place Benoît Crépu 69005 Lyon - Mandataire : M. Larmaraud Antoine

DP 069 389 17 01766 déposée le 4 août 2017 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 11 m² - Terrain : 169 rue de Saint-Cyr - Bâtiment B Lyon 9ème Superficie du terrain : 5248 m² - Demandeur : M. Jullien Wickie 169 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 31 juillet au 5 août 2017

PC 069 384 06 00610 M02 déposé le 3 août 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement - Terrain : 9 montée Georges Kubler Lyon 4ème Superficie du terrain : 160 m² - Demandeur : M. Dupart Arnaud 9 montée Georges Kubler 69004 Lyon - Auteur : Atelier Carte Blanche 32 rue Richelieu 69100 Villeurbanne

PC 069 388 10 00044 M06 déposé le 2 août 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment. Construction d'une maison de retraite, d'une maison d'accueil et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 5099 m² - Terrain : 16 rue des Alouettes Lyon 8ème Superficie du terrain : 8350 m² - Demandeur : Axentia 50 rue Roger Radisson 69005 Lyon - Mandataire : M. Aslan Alkan - Auteur : M. Dantoine Emmanuel 6 boulevard de Lattre de Tassigny 69140 Rillieux-la-Pape

PC 069 385 12 00283 M01 déposé le 4 août 2017 Modificatif - Projet : Construction de 24 logements et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 1762 m² - Terrain : 1 rue Appian Lyon 5ème Superficie du terrain : 1389 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Perron Eric - Auteur : Atelier de La Passerelle 30 rue Sergent Blandan 69001 Lyon

PC 069 382 13 00022 M02 déposé le 1 août 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation et surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 72 m² - Terrain : 7 rue Clotilde Bizolon Lyon 2ème Superficie du terrain : 211 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : Ap-Hi Architecture 5 rue Duhamel 69002 Lyon

PC 069 388 14 00152 M01 déposé le 2 août 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements, de locaux d'activités et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 1984 m² - Terrain : 157 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème Superficie du terrain : 896 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Tectoniques 11 boulevard Deruelle 69003 Lyon

PC 069 388 14 00153 M01 déposé le 2 août 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 33 logements et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 2383 m² - Terrain : 157 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème Superficie du terrain : 1017 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Tectoniques 11 boulevard Deruelle 69003 Lyon

PC 069 389 14 00424 M03 déposé le 3 août 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 178 logements de 5 locaux commerciaux et création de 185 aires de stationnement - Surface créée : 12356 m² - Terrain : Ilot 05 A - Zac de l'Industrie - Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 4506 m² - Demandeur : Sci Lyon Vaise 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Layec Philippe - Auteur : Dumetier Design 137 rue Bugeaud 69006 Lyon

PC 069 383 15 00043 T02 déposé le 1 août 2017 Transfert - Projet : Démolition partielle de bâtiments, extension d'un local industriel, modification de façades et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 891 m² - Terrain : 3 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 504 m² - Demandeur : Anahome Immobilier 41 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Peigney Cyrille - Auteur : H2c Architecture 16 rue Cavenne 69007 Lyon

PC 069 382 15 00048 M03 déposé le 4 août 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 157 logements, bureaux, locaux commerciaux et création de 127 aires de stationnement. - Surface créée : 10933 m² - Terrain : 15 rue Claudius Collonge Lyon 2ème Superficie du terrain : 7035 m² - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 235 cours La Fayette 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Berthier Guillaume - Auteur : Atelier Didier Dalmas / Arto 65 cours de la Liberté 69003 Lyon

PC 069 388 15 00121 M01 déposé le 31 juillet 2017 Modificatif - Projet : Extension et réhabilitation d'équipements sportifs - Surface créée : 1055 m² - Terrain : 13 avenue Viviani Lyon 8ème Superficie du terrain : 4087 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire - Auteur : Cbxs 25 rue Saint-Simon 69009 Lyon

PC 069 383 15 00280 M01 déposé le 2 août 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 200 aires de stationnement - Surface créée : 25871 m² - Terrain : 107 rue Maurice Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 15242 m² - Demandeur : Ft Immo H 6 place d'Alleray 75505 Paris Cedex 15 - Mandataire : M. Jasson Bertrand - Auteurs : M. Godet Hubert 35 boulevard Georges Clémenceau 92400 Courbevoie Hardel & Le Bihan Architectes 11 Cité de l'Ameublement 75011 Paris

PC 069 387 15 00282 M03 déposé le 4 août 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 47 logements, de 4 locaux commerciaux et création de 27 aires de stationnement - Surface créée : 3658 m² - Terrain : Rue Jaboulay Lyon 7ème Superficie du terrain : 7103 m² - Demandeur : Snc Altarea Cogedim Zac Vls 235 cours La Fayette 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Berthier Guillaume - Auteurs : Exndo Architectures 8 cours Général Giraud 69001 Lyon Bbc Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 389 15 00367 M02 déposé le 4 août 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un entrepôt et construction d'un immeuble de 13 logements et création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 890 m² - Terrain : 11 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 934 m² - Demandeur : Patrimoine Investissement 9 rue Massenet 69310 Pierre-Bénite - Mandataire : M. Truchet David - Auteur : In-Fine Architectes 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon

PC 069 383 16 00100 M01 déposé le 3 août 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux en 4 logements avec modification de façade - Surface créée : 208 m² - Terrain : 31 rue Roux-Soignat Lyon 3ème Superficie du terrain : 587 m² - Demandeur : Compagnie Immobilière du Rhône 1 rue de Lorraine 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Hazot Stéphane - Auteur : M. Guedj Marc 117 rue Masséna 69006 Lyon

PC 069 383 16 00150 M01 déposé le 2 août 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 20 logements et de bureaux et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 1433 m² - Terrain : 29 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 502 m² - Demandeur : Snc Marignan Résidences 2 avenue Lacassagne 69465 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Bonnet Jean-Xavier - Auteur : Atelier d'Architecture Hervé Vincent 11 rue Viala 69003 Lyon

PC 069 387 16 00238 M02 déposé le 4 août 2017 Modificatif - Projet : Démolition, construction de 11 bâtiments (soit 273 logements), de bureaux, de locaux commerciaux et création de 259 aires de stationnement - Surface créée : 17775 m² - Terrain : Rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 8842 m² - Demandeur : Altarea Cogedim Régions 8 avenue Delcassé 75008 Paris - Mandataire : Mme Bernoux Virginia - Auteurs : Atelier Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon Z Architecture 13 bis quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 389 16 00435 M01 déposé le 1 août 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création de 6 aires de stationnement - Surface créée : 106 m² - Terrain : 145-155 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 45837 m² - Demandeur : Vilogia 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Mandataire : M. Labrosse Cédric - Auteur : Atelier A+ 3 rue Burdeau 69003 Lyon

PC 069 387 17 00274 déposé le 31 juillet 2017 - Projet : Construction d'un immeuble de 65 logements, d'un local commercial, et création de 66 aires de stationnement - Surface créée : 3805 m² - Terrain : 164 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 2160 m² - Demandeur : Sogerim 82 avenue du Maréchal Foch 69003 Lyon - Mandataire : M. Vincent Patrick - Auteur : Aregra Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 382 17 00275 déposé le 31 juillet 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 rue Antoine de Saint-Exupéry Lyon 2ème Superficie du terrain : 898 m² - Demandeur : Scp Ginon 7 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Mandataire : M. Ginon Xavier - Auteur : Fazenda Architecture 30 rue du Lac 69003 Lyon

PC 069 385 17 00276 déposé le 31 juillet 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 432 m² - Demandeur : M. Arvin Berod Alain 34 rue Saint-Jean 69005 Lyon

PC 069 385 17 00277 déposé le 31 juillet 2017 - Projet : Réfection de façades - Terrain : 10 - 12 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 791 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : Detry Levy & Associés 12 rue Dumont 69004 Lyon

PC 069 381 17 00278 déposé le 31 juillet 2017 - Projet : Aménagement d'une salle de sports et modification de façade - Terrain : 13 - 15 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 870 m² - Demandeur : Basic Fit France 40 rue de la Vague 59650 Villeneuve d'Ascq - Mandataire : M. VAn Der Vorst Jo - Auteur : A.Ex.Co 15 rue Saint-Paul 69005 Lyon

PC 069 383 17 00279 déposé le 31 juillet 2017 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de bureaux sur rue, surélévation d'un bâtiment de bureaux sur cour, création de 5 aires de stationnement et réaménagement du stationnement dans la cour. - Surface créée : 115 m² - Terrain : 41 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 1096 m² - Demandeur : Sunflower Foncière 2 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Mandataire : M. Naour Erwoan - Auteurs : BY Boucharlat 41 rue de la République 69226 Lyon Cedex 02 Cité Internationale 62 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon

PC 069 387 17 00280 déposé le 1 août 2017 - Projet : Changement de destination de locaux commerciaux en 3 logements et modification de façade - Terrain : 29 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : Sébastien SCI 75 b rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Ben Ahmed Abdelmagide - Auteur : Modulart 17 rue Saint-Simon 69009 Lyon

PC 069 386 17 00281 déposé le 1 août 2017 - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier comprenant 54 logements, locaux commerciaux, bureaux et création de 37 aires de stationnement - Surface créée : 7447 m² - Terrain : 51 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 2931 m² - Demandeur : Eiffage Immobilier Centre Est 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Mandataire : M. Farudja Patrick - Auteur : 5+1 AA 55 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

PC 069 386 17 00282 déposé le 2 août 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle avec modification de façade - Surface créée : 29 m² - Terrain : 29 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : M. Oger Laurent 29 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Auteur : Atelier Arche 13 place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 383 17 00283 déposé le 2 août 2017 - Projet : Construction d'une maison individuelle, démolition partielle d'un appentis de jardin et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 109 m² - Terrain : 3 avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 931 m² - Demandeur : M. Guetat Benjamin 44 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

PC 069 383 17 00284 déposé le 2 août 2017 - Projet : Changement de destination d'une conciergerie en logement avec modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 105 rue Pierre Corneille Lyon 3ème Superficie du terrain : 208 m² - Demandeur : Fdbd Corneille 24 rue Rabelais 69003 Lyon - Mandataire : M. Degut Frédéric - Auteur : Magma Architectes 26 rue Rabelais 69003 Lyon

PC 069 387 17 00285 déposé le 3 août 2017 - Projet : Changement de destination et extension d'un établissement public à caractère industriel et commercial en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 496 m² - Terrain : 37 rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 9952 m² - Demandeur : Parc B Sas 223 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Barbosa Nicolas - Auteurs : Clément Vergely Architectes 12 rue de la Charité 69001 Lyon Alep 20 rue Notre-Dame 69006 Lyon

PC 069 386 17 00286 déposé le 4 août 2017 - Projet : Construction de 3 immeubles (soit 55 logements), réhabilitation d'un immeuble de 5 logements et création de 60 aires de stationnement - Surface créée : 3576 m² - Terrain : 1 - 7 rue Notre Dame Lyon 6ème Superficie du terrain : 581 m² - Demandeur : Sci Lyon 6 Notre Dame 40 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Ponsnet Franck - Auteur : Xanadu Architectes et Urbanistes 58 b rue Sala Hôtel de l'Octroi 69002 Lyon

PC 069 385 17 00287 déposé le 4 août 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier avec modification de façade - Terrain : 41 quai Fulchiron Lyon 5ème Superficie du terrain : 3297 m² - Demandeur : Q Bda Lyon 22 rue Seguin 69002 Lyon - Mandataire : M. Blezat Rémi - Auteur : Blezat Architectes Associés 22 rue Seguin 69002 Lyon

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 31 juillet au 5 août 2017

PD 069 386 17 00028 déposé le 3 août 2017 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

Changement d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 31 juillet au 5 août 2017

US 069 387 17 00146 déposé le 31 juillet 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 89,25 m² en cabinet d'avocats - Terrain : 64 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : Selarl Axone 72 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Salles Sylvain - Auteur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 382 17 00148 déposé le 2 août 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 89,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 651 m² - Demandeur : Mme Delattre Agnès 2 rue Georges Besse 28100 Dreux - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte Hélène 69002 Lyon

US 069 388 17 00149 déposé le 3 août 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51,84 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Chalumeaux Lyon 8ème Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : M. Guillemont Antoine 8 quai des Etroits 69005 Lyon - Auteur : Régie Franchet 2 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 387 17 00150 déposé le 4 août 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 28 avenue Jean-François Raclet Lyon 7ème Superficie du terrain : 521 m² - Demandeur : M. Derot Laurent 28 avenue Jean-François Raclet 69007 Lyon

US 069 385 17 00151 déposé le 4 août 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41,40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 235 m² - Demandeur : Sci Les Trésors de l'Odéon 23 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris - Mandataire : Mme Boquillon Alexandra - Auteur : Foncia Jacobin 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 31 juillet au 5 août 2017

DP 069 382 17 00673 Décision du 4 août 2017 à Hemipierre 27 rue de la Solidarité 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 3 logements - Terrain : 42 rue Ravat Lyon 2ème

DP 069 382 17 00731 Décision du 4 août 2017 à Administration d'Immeubles Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Réfection et modification de toiture et de souches de cheminée - Terrain : 15 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 389 17 00879 Décision du 31 juillet 2017 à Serl 5 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 70 rue des Docks Lyon 9ème

DP 069 389 17 00885 Décision du 31 juillet 2017 à Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'une clôture avec un portillon et construction d'un garage - Surface créée : 16 m² - Terrain : 76b rue des Docks Lyon 9ème

DP 069 385 17 00958 Décision du 31 juillet 2017 à Mme Duplessis-Kergomard Yves 41 Rue des Macchabées 69005 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 41 rue des Macchabées Lyon 5ème

DP 069 385 17 01048 Décision du 4 août 2017 à Mme Sinniger Anne 11 rue Anatole France 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 24 rue Saint-Georges Lyon 5ème

DP 069 386 17 01073 Décision du 31 juillet 2017 à M. Pace Arthur 3 Bis Avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 74 Boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 386 17 01115 Décision du 31 juillet 2017 à Ogec Saint Nom de Jesus 95 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Extension d'un établissement scolaire - Surface créée : 7 m² - Terrain : 95 rue Tête d'Or Lyon 6ème

DP 069 384 17 01123 Décision du 4 août 2017 à Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint Etienne Cedex 01 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 384 17 01173 Décision du 4 août 2017 à DIStribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Projet :

Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Dangon Lyon 4ème

DP 069 382 17 01174 Décision du 4 août 2017 à M. Blanchard Damien 10 quai Jean Moulin 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 rue Claudia Lyon 2ème

DP 069 381 17 01205 Décision du 31 juillet 2017 à Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue Philippe Gonnard Lyon 1er

DP 069 383 17 01218 Décision du 4 août 2017 à M. Pont Jean Claude 8 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 8 cours Eugénie Lyon 3ème

DP 069 386 17 01232 Décision du 31 juillet 2017 à Mme Duc Sylvie 26 rue Lieutenant Colonel Prévost 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 26 rue Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6ème

DP 069 386 17 01247 Décision du 4 août 2017 à Descours Jean-Francois 69 Rue Pasteur 69007 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 15 quai Sarraill Lyon 6ème

DP 069 388 17 01257 Décision du 4 août 2017 à Fondation Aralis 33 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 102 avenue Général Frère Lyon 8ème

DP 069 386 17 01282 Décision du 31 juillet 2017 à Credit Mutuel de Lyon 18 Rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 384 17 01295 Décision du 31 juillet 2017 à M. Vergès Vivien 18 Rue Pailleron 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue Pailleron Lyon 4ème

DP 069 381 17 01298 Décision du 4 août 2017 à Mme Doublier Claudine 131 Green Street 3079 Ivahoe Victoria - Australie - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement de location de courte durée - Terrain : 12 rue Sainte-Clotilde Lyon 1er

DP 069 386 17 01304 Décision du 4 août 2017 à Roche & CIE 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 63 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 383 17 01305 Décision du 4 août 2017 à M. Corne Julien 14 rue du Docteur Vaillant 69003 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 14 rue du Docteur Vaillant Lyon 3ème

DP 069 384 17 01309 Décision du 4 août 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 38 Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

DP 069 386 17 01312 Décision du 31 juillet 2017 à Mme Seive Fleury 18 rue Ecumines 69210 Saint-Pierre la Palud - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en hébergement hôtelier - Terrain : 124 rue Bugeaud Lyon 6ème

DP 069 385 17 01317 Décision du 4 août 2017 à Nexity 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Modification de façade et toiture - Terrain : 9 boulevard des Castors Lyon 5ème

DP 069 384 17 01318 Décision du 31 juillet 2017 à Mme Belmonte Agnès 14 montée Bonafous 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 montée Bonafous Lyon 4ème

DP 069 384 17 01323 Décision du 31 juillet 2017 à M. Galinier Yann 8 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 29 rue Belfort Lyon 4ème

DP 069 386 17 01327 Décision du 31 juillet 2017 à Selas Imagerie Medicale du Parc 155 b boulevard Stalingrad 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 76 rue de Créqui Lyon 6ème

DP 069 385 17 01332 Décision du 31 juillet 2017 à Gio Sci 3 place de la Baleine 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 place de la Baleine Lyon 5ème

DP 069 386 17 01334 Décision du 31 juillet 2017 à Nikkei Lyon 6 31 montée du Vernay 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 50 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 388 17 01338 Décision du 4 août 2017 à M. Tournay François 29 rue Seignemartin 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 29 rue Seignemartin Lyon 8ème

DP 069 383 17 01340 Décision du 4 août 2017 à Mme Rolland Françoise 84 b rue de Margnolle 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 18 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 384 17 01342 Décision du 31 juillet 2017 à Charcuterie Sibilia 102 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 383 17 01343 Décision du 4 août 2017 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 113-119 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 386 17 01347 Décision du 4 août 2017 à Btsw 22 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 389 17 01362 Décision du 31 juillet 2017 à Eric Prudent Rénovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 Grande rue Saint-Rambert Lyon 9ème

DP 069 385 17 01364 Décision du 31 juillet 2017 à Mme Vignaud Emmanuelle 2 montée du Gourguillon 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 montée du Gourguillon Lyon 5ème

DP 069 385 17 01370 Décision du 31 juillet 2017 à M. Moulin André 123 rue du Docteur François 38270 Beaurepaire - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 place Benoît Crépu Lyon 5ème

DP 069 382 17 01372 Décision du 31 juillet 2017 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 3 rue d'Auvergne Lyon 2ème

DP 069 384 17 01376 Décision du 4 août 2017 à Fischer 5 46 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 31 rue de Cuire Lyon 4ème

DP 069 385 17 01377 Décision du 4 août 2017 à M. Giroud Luc Olivier 10 avenue de Ménival 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 avenue de Ménival Lyon 5ème

DP 069 386 17 01378 Décision du 4 août 2017 à M. Rojo Roméo Pedro 9 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue de Créqui Lyon 6ème

DP 069 384 17 01379 Décision du 31 juillet 2017 à M. Ponsonnaille Nicolas 175 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 59 rue Eugène Pons Lyon 4ème

DP 069 384 17 01384 Décision du 4 août 2017 à M. Bansac James 2507 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 56 rue Joséphin Souлары Lyon 4ème

DP 069 389 17 01390 Décision du 4 août 2017 à Mme Georgin Dominique 61 rue Henri Gorjus 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 25 quai Pierre Scize Lyon 9ème

DP 069 383 17 01391 Décision du 4 août 2017 à La Caselina 77 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 77 rue Pierre Corneille Lyon 3ème

DP 069 384 17 01394 Décision du 4 août 2017 à Mme Artigues Nicole 21 rue de Nuits 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 21 rue de Nuits Lyon 4ème

DP 069 386 17 01398 Décision du 4 août 2017 à Mme Bel Julie 43 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 Quai Général Sarraill Lyon 6ème

DP 069 383 17 01401 Décision du 4 août 2017 à M. Peiron Christophe 80 route de Genas 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture et installation d'un portail - Terrain : 80 route de Genas Lyon 3ème

DP 069 384 17 01403 Décision du 4 août 2017 à Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Projet :

Réfection de devanture - Terrain : 12 place Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 17 01405 Décision du 4 août 2017 à Lz et Ps 13 rue Hippolyte Flandrin 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 rue Hippolyte Flandrin Lyon 1er

DP 069 385 17 01407 Décision du 4 août 2017 à Mme Morand Nicole 10 rue des Farges 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 10 rue des Farges Lyon 5ème

DP 069 386 17 01412 Décision du 4 août 2017 à Mme Lagane Audrey 46 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 383 17 01417 Décision du 4 août 2017 à Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 93 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème

DP 069 389 17 01418 Décision du 31 juillet 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15b rue Chinard Lyon 9ème

DP 069 384 17 01422 Décision du 4 août 2017 à Fast Couverture impasse de l'Industrie 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 83 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 389 17 01425 Décision du 31 juillet 2017 à Sopi 13 avenue Bataillon Carmagnole Liberté 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème

DP 069 386 17 01432 Décision du 31 juillet 2017 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 120 rue Vauban Lyon 6ème

DP 069 384 17 01433 Décision du 4 août 2017 à Orange Urpse Lyon 8 rue du Dauphiné 69424 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 91 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 17 01435 Décision du 31 juillet 2017 à La Bulle Yoga 29 Place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un cabinet médical en local commercial - Terrain : 29 place Bellecour Lyon 2ème

DP 069 382 17 01436 Décision du 4 août 2017 à Régie Juron & Tripiér 27 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 9 rue Childebert Lyon 2ème

DP 069 386 17 01438 Décision du 4 août 2017 à Sci Vendôme 7 72 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 72 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 383 17 01439 Décision du 4 août 2017 à Au Fournil de Montchat 106 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 106 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 382 17 01441 Décision du 31 juillet 2017 à Sdc 34 Quai Gailleton Chez Nexity 89 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 quai Gailleton Lyon 2ème

DP 069 382 17 01442 Décision du 31 juillet 2017 à Bnp Paribas 14 boulevard Poissonnière 75450 Paris Cedex 09 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 39 rue Grenette Lyon 2ème

DP 069 386 17 01450 Décision du 4 août 2017 à Sagnimorte Gestion 12 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 place d'Helvétie Lyon 6ème

DP 069 385 17 01453 Décision du 31 juillet 2017 à Bet Savle 73 t Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 32 rue des Aqueducs Lyon 5ème

DP 069 384 17 01460 Décision du 4 août 2017 à La Poste Doi 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Projet : Remplacement de menuiserie - Terrain : 22 rue Pernon Lyon 4ème

DP 069 382 17 01464 Décision du 31 juillet 2017 à Fmh Ferrandière 6 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 6 rue Ferrandière Lyon 2ème

DP 069 388 17 01468 Décision du 4 août 2017 à Immodefrance 50 cours Franklin Roosevelt 69412 Lyon Cedex 06 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 5 rue de la Fraternité Lyon 8ème

DP 069 388 17 01471 Décision du 4 août 2017 à Plenetude Sarl 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 impasse Berchet Lyon 8ème

DP 069 386 17 01475 Décision du 4 août 2017 à Bet Savle 73 t Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 18 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 382 17 01476 Décision du 4 août 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Gentil Lyon 2ème

DP 069 382 17 01478 Décision du 4 août 2017 à Maison Laugier 29 chemin de Vinaigrier 06300 Nice - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Thomassin Lyon 2ème

DP 069 382 17 01479 Décision du 31 juillet 2017 à Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3-7 rue Général Plessier Lyon 2ème

DP 069 382 17 01483 Décision du 4 août 2017 à Courdouan Marie Architecte 29 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue du Plat Lyon 2ème

DP 069 382 17 01484 Décision du 4 août 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 place de la Bourse Lyon 2ème

DP 069 382 17 01488 Décision du 4 août 2017 à Mme Pointet Dechelette Audrey 36 b rue Henri Gorjus 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 rue Jarente Lyon 2ème

DP 069 382 17 01494 Décision du 31 juillet 2017 à Eurl Bruno 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 388 17 01498 Décision du 4 août 2017 à Immo de France Rhône 50 cours Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Henri Pensier Lyon 8ème

DP 069 384 17 01502 Décision du 4 août 2017 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 37 cours d'Herbouville Lyon 4ème

DP 069 384 17 01503 Décision du 4 août 2017 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 9 rue Gigodot Lyon 4ème

DP 069 383 17 01508 Décision du 4 août 2017 à Mme Bell Emma 269 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 17 m² - Terrain : 269 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 382 17 01512 Décision du 31 juillet 2017 à Boulangerie «Les Frangins» 38 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 38 rue Ferrandière Lyon 2ème

DP 069 389 17 01524 Décision du 4 août 2017 à Association Maison des Aveugles 1 -1b rue du Docteur Rafin 69009 Lyon - Projet : Extension d'un établissement public à caractère industriel et commercial et modification de façade - Terrain : 1 rue du Docteur Rafin Lyon 9ème

DP 069 389 17 01537 Décision du 4 août 2017 à Mme Marron Maryne 6 rue de la Gravière 69009 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue de la Gravière Lyon 9ème

DP 069 382 17 01539 Décision du 31 juillet 2017 à Sabarot Wassner 2 rue des Perdrix 43320 Chaspuzac - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 5 rue Confort Lyon 2ème

DP 069 388 17 01548 Décision du 4 août 2017 à Mme Montet Annie 8 rue de l'Argonne 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue de l'Argonne Lyon 8ème

DP 069 382 17 01549 Décision du 31 juillet 2017 à Sdc 8 Rue Sala 33 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8

rue Sala Lyon 2ème

DP 069 383 17 01553 Décision du 4 août 2017 à Ville de Lyon Dgtb secteur 3 - 6 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue des Petites Soeurs Lyon 3ème

DP 069 384 17 01560 Décision du 4 août 2017 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture et de souches de cheminée - Terrain : 15b rue Henri Gorjus Lyon 4ème

DP 069 389 17 01562 Décision du 31 juillet 2017 à Land 302 rue Garibaldi 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème

DP 069 388 17 01566 Décision du 4 août 2017 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 321 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 386 17 01570 Décision du 4 août 2017 à Plenetude Sarl 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 167-171 cours La Fayette Lyon 6ème

DP 069 385 17 01571 Décision du 4 août 2017 à Régie Nexity Point du Jour 51 avenue Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 1 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

DP 069 388 17 01582 Décision du 4 août 2017 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 impasse Berchet Lyon 8ème

DP 069 389 17 01598 Décision du 4 août 2017 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Laure Diebold Lyon 9ème

DP 069 389 17 01599 Décision du 31 juillet 2017 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 29 rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème

DP 069 383 17 01603 Décision du 3 août 2017 à M. Chiari 37 rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 rue du Lac Lyon 3ème

DP 069 382 17 01607 Décision du 4 août 2017 à Patrimelle 58 b rue Sala 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 33 rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 383 17 01623 Décision du 4 août 2017 à M. Bories William 84 grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

DP 069 385 17 01635 Décision du 4 août 2017 à M. Sicard Arnaud 2 A Boulevard de la République 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Remise en peinture de la devanture - Terrain : 33 Rue de Ménival Lyon 5ème

DP 069 389 17 01649 Décision du 4 août 2017 à M. Martin Rodolphe 273 rue de Créqui 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 8 place du Marché Lyon 9ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 31 juillet au 5 août 2017

PC 069 387 12 00135 M02 - Arrêté du 4 août 2017 Modificatif à Erilia 72 bis rue Perrin Solliers 13291 Marseille Cedex 06 - Projet : Construction de 2 bâtiments de 29 logements et création de 14 aires de stationnement - Terrain : 14 rue du Docteur Crestin Lyon 7ème

PC 069 383 12 00301 M02 - Arrêté du 4 août 2017 Modificatif à Foncière d'Habitat et Humanisme 69 Chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réhabilitation d'un immeuble avec création d'un foyer-logement et modifications d'aspect extérieur - Terrain : 246-248 rue Garibaldi Lyon 3ème

PC 069 388 13 00216 M03 - Arrêté du 4 août 2017 Modificatif à Asso Francaise de l'Eglise de Jesus Christ Des Saints Des Derniers Jours 348 avenue du Mont Blanc 01710 Thoiry - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un lieu de culte et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 1021 m² - Terrain : 2 bis rue Saint-Gervais Lyon 8ème

PC 069 387 15 00102 M01 - Arrêté du 4 août 2017 Modificatif à Sier 129 boulevard Pinel 69500 Bron - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 20 logements avec 26 aires de stationnement - Surface créée : 1454 m² - Terrain : 146 - 148 Grande Rue de la Guillotière Lyon 7ème

PC 069 381 15 00296 M02 - Arrêté du 4 août 2017 Modificatif à M. Ledogar Serge 1 impasse Brachet 69008 Lyon - Projet : Extension d'un logement par changement de destination d'un local commercial et changement de menuiseries - Surface créée : 59 m² - Terrain : 2 place Louis Chazette Lyon 1er

PC 069 385 15 00383 M01 - Arrêté du 4 août 2017 Modificatif à Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Construction de deux bâtiments de 47 logements, un commerce et création de 56 aires de stationnement - Surface créée : 2951 m² - Terrain : 55 bis avenue du Point du Jour Lyon 5ème

PC 069 388 16 00133 T01 - Arrêté du 4 août 2017 Transfert à Guicherd et Associés 67 rue Bataille 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et bureaux avec surélévation et démolition et réfection de façade. - Surface créée : 251 m² - Terrain : 13 rue Pierre Sonnerat Lyon 8ème

PC 069 387 16 00211 M01 - Arrêté du 4 août 2017 Modificatif à Fondation de l'Armée du Salut 60 rue des Frères Flavien 75976 Paris Cedex 20 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local d'intérêt public et changement de menuiseries - Surface créée : 68 m² - Terrain : 32 rue Montesquieu Lyon 7ème

PC 069 387 16 00309 - Arrêté du 4 août 2017 à Ville de Lyon Dgtb 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Réfection des façades et toitures. - Terrain : 20 place Docteurs Charles et Christophe Mérieux Lyon 7ème

PC 069 383 16 00361 - Arrêté du 4 août 2017 à Sci Chaponnay 21 rue Vaudrey 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux, création d'une mezzanine avec modification de façade - Surface créée : 210 m² - Terrain : 21 rue Vaudrey Lyon 3ème

PC 069 387 17 00030 - Arrêté du 4 août 2017 à Slc 92 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un bâtiment de 42 logements avec création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 3030 m² - Terrain : 42 - 44 rue du Repos Lyon 7ème

PC 069 389 17 00099 T01 - Arrêté du 4 août 2017 Transfert à Sci Lyon Rosa Parks 92 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Construction de deux bâtiments (soit 64 logements) et création de 73 aires de stationnement - Surface créée : 4907 m² - Terrain : Avenue Rosa Parks Lyon 9ème

PC 069 386 17 00113 - Arrêté du 4 août 2017 à Mister Finances 40 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 95 m² - Terrain : 40 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème

PC 069 382 17 00122 - Arrêté du 4 août 2017 à M. Bussy Pierre 21 rue Marie Madeleine Fourcade 69007 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 160 m² - Terrain : 20 rue Denuziere - Zac Lyon Confluence Lyon 2ème

PC 069 382 17 00135 - Arrêté du 4 août 2017 à Majo Logement 3 montée du Petit Versailles 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un immeuble de logements en résidence sociale avec modification de façade - Surface créée : 52 m² - Terrain : 25 rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème

PC 069 388 17 00142 - Arrêté du 4 août 2017 à M. Combet Gilles 147 rue Challemel Lacour 69008 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment (création d'un logement) - Surface créée : 38 m² - Terrain : 167 route de Vienne Lyon 8ème

PC 069 382 17 00145 - Arrêté du 4 août 2017 à White Knight C Grolée Carnot 2013 47 bis avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec réfection de devanture - Surface créée : 693 m² - Terrain : Rue Grolée Ilot D Grolée Lyon 2ème

PC 069 387 17 00158 - Arrêté du 4 août 2017 à M. Capillon Nicolas 66 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Changement de destination de combles à usage d'habitation en hébergement hôtelier - Surface créée : 46 m² - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

PC 069 382 17 00168 - Arrêté du 4 août 2017 à DL Sainte-Hélène 2 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement hôtelier et de bureaux en logement et restauration de façade - Surface créée : 623 m² - Terrain : 2 place Gailleton Lyon 2ème

PC 069 385 17 00180 - Arrêté du 4 août 2017 à M. et Mme Hurbin Christophe et Juliette 13 rue Hoche 78000 Versailles - Projet : Aménagement intérieur d'un logement avec changement de menuiseries - Terrain : 31 rue du Boeuf Lyon 5ème

PC 069 385 17 00202 - Arrêté du 4 août 2017 à Mme Fargier Dominique 6 avenue du Doyenné 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un appartement - Terrain : 6 rue du Doyenné Lyon 5ème

Changement d'usage délivrés pendant la période du 31 juillet au 5 août 2017

US 069 387 17 00118 - Arrêté du 4 août 2017 à M. Capillon Nicolas 66 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 46,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

US 069 382 17 00121 - Arrêté du 4 août 2017 à Sas Chabanat Invest 47 chemin des Rochers 69360 Solaize - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 70,55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 31 rue de la Charité Lyon 2ème

US 069 385 17 00128 - Arrêté du 4 août 2017 à M. Reynaud Alain 70 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 80,42 m² en cabinet d'ingénieur conseil. - Terrain : 70 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

US 069 386 17 00130 - Arrêté du 4 août 2017 à M. Jouane Stéphane 145 rue Challemel Lacour 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue du Professeur Weill Lyon 6ème

US 069 384 17 00131 - Arrêté du 4 août 2017 à M. Deloro Philippe 11 B rue Barodet 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 57 bis rue Henri Gorjus Lyon 4ème

US 069 387 17 00137 - Arrêté du 4 août 2017 à Mme Binet Agnès 10 rue Jeanne d'Arc 07700 Bourg Saint-Andeol - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32,65 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue Creuzet Lyon 7ème